



Une feuille de route pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles

2016

Rapport de 2016 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada

CAMPAGNE 2000
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS ET DES FAMILLES



FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.

Campagne 2000 est hébergée par Family Service Toronto, un organisme membre de Centraide Toronto et région de York

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Rapport 2016 de Campagne 2000 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada

INTRODUCTION

Un an, c'est long dans la vie d'un enfant. Au cours de l'enfance, l'injustice de la pauvreté laisse une marque indélébile.

Le développement rapide durant la première année de vie d'un enfant est profond. Parents et fournisseurs de soins s'efforcent de stimuler leurs apprentissages et leur développement et de veiller à leur santé, leur sécurité et leur épanouissement.

Pour les familles en situation de pauvreté, le sain développement de leurs enfants et leur sécurité ont préséance sur tout. Mais, beaucoup trop d'enfants sont à risque, car la pauvreté entrave le développement des tout petits et des jeunes enfants et les efforts que déploient leurs parents et fournisseurs de soins pour assurer leur bien-être. Il n'y pas de raison et c'est tout à fait inacceptable que des familles et des enfants vivent en situation de pauvreté dans un pays riche comme le Canada, qui a les ressources et les politiques pour l'éradiquer. Mais, les décisions politiques et économiques des gouvernements successifs au Canada n'ont pas fait du sort et de la vie des enfants une priorité. Ce qui fait que le Canada compte aujourd'hui plus de 1,3 million d'enfants (18,5 %) vivant en situation de pauvreté.

Il faut savoir que les bonnes politiques publiques ont de l'importance et qu'elles ont été efficaces pour réduire la pauvreté des enfants. Effectivement, n'eût été les transferts gouvernementaux, plus de 2 millions d'enfants vivraient en situation de pauvreté actuellement. Cependant, à ce jour, les politiques pour contrer la pauvreté ont été de petite envergure et la réduction de la pauvreté, trop limitée. L'expérience passée nous a démontré que des interventions stratégiques ponctuelles pouvaient empêcher qu'un enfant ait faim, qu'il soit privé de perspectives d'avenir ou qu'il subisse l'indignité de la pauvreté. L'éradication de la pauvreté doit inclure l'élimination des multiples obstacles auxquels font face les familles.

Campagne 2000 accueille très favorablement la hausse du revenu familial au moyen de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE); nous demandons par ailleurs son indexation immédiate pour que les familles en tirent le maximum d'avantages. Le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire la pauvreté infantile de 40 % d'ici 2017 et, dans son énoncé économique de l'automne, il affirmait qu'à l'avenir « le gouvernement surveillerait étroitement le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté ».¹ Le gouvernement est en train de jeter les bases nécessaires d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et nous voyons en cela une possibilité bien réelle de mettre fin au fléau de la pauvreté qui afflige 4,9 millions de personnes aujourd'hui.² Pour réussir, cette stratégie devra être une priorité commune pancanadienne, et le gouvernement fédéral devra faire preuve d'un leadership ferme et prendre l'initiative d'en définir la vision, de rendre compte des résultats et de maintenir les investissements. Les cibles et les échéanciers de cette stratégie devront être audacieux, globaux et implacables. Pour ce faire, l'objectif de réduire, et par la suite d'éradiquer la pauvreté, doit guider les politiques sociales et les priorités budgétaires du gouvernement à court et à long terme.

Le gouvernement doit adopter une perspective axée sur la réduction de la pauvreté des enfants et des familles pour prendre ses décisions de dépenses, de politiques et de programmes. Le présent rapport dresse le portrait de la pauvreté des enfants et des familles telle qu'elle est aujourd'hui. Il décrit comment la pauvreté nuit au progrès des enfants. Et il propose une feuille de route et des politiques pour orienter son éradication.



Un engagement comme jamais auparavant à lutter à l'échelle nationale contre la pauvreté pourrait semer la graine de mesures attendues depuis des générations par les Canadiens et Canadiennes. Après des décennies d'instabilité pour les familles et des promesses non tenues d'éliminer la pauvreté infantile, les familles sont impatientes de planter de nouvelles racines pour leurs enfants. Le terreau des racines d'un avenir plus juste et plus égal pour tous les enfants est constitué d'emplois sûrs et rémunérés, de revenus suffisants, de services de

garde abordables, de bonne qualité et réglementés, d'aliments nutritifs, de logements abordables, d'éducation et de formation professionnelle, de gestes de réconciliation et de chances égales pour tous et toutes de réussir dans la vie.

Comme un enfant sur cinq vit en situation de pauvreté au Canada aujourd'hui, il est clair que notre travail est loin d'être achevé.

RECOMMANDATIONS

Campagne 2000 : pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles au Canada, par l'entremise de son réseau diversifié de partenaires, recommande :

- Que le gouvernement du Canada s'assure que son plan d'action pour éradiquer la pauvreté contienne des cibles ainsi que des échéanciers et qu'il soit élaboré en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et organisations autochtones, la société civile et les personnes en situation de pauvreté. Le plan doit être enchâssé dans une loi et définir des rôles clés pour tous les ordres de gouvernement et il doit reconnaître au Québec sa façon particulière de procéder en matière de politiques sociales dans le contexte canadien.

- Que l'Allocation canadienne pour enfants soit conçue de manière à réduire le taux de pauvreté infantile de 50 % dans quatre ans. Le gouvernement devrait indexer dès maintenant l'ACE et voir à ce que les familles dont les taux de pauvreté sont le plus élevés y aient accès, notamment les familles autochtones vivant dans les réserves et les enfants d'immigrants et de réfugiés.

- D'adopter la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt comme mesure officielle du seuil de pauvreté au Canada afin de pouvoir suivre les progrès ou l'absence de progrès du Canada dans sa lutte contre la pauvreté.

- D'élaborer de concert avec les organisations autochtones, un plan pour prévenir, réduire et finalement éradiquer la pauvreté des enfants et des familles dans les communautés autochtones.³ Le gouvernement doit se plier au jugement du Tribunal canadien des droits de la personne en finançant de manière suffisante et équitable les services d'aide à l'enfance dans les réserves et il doit s'assurer que le principe de Jordan⁴ s'applique au-delà des cas d'incapacités et de maladies à court terme.

- Au gouvernement fédéral d'augmenter les versements au Transfert social canadien, d'enlever ses limites de

croissance arbitraires et d'y allouer des fonds suffisants, stables et prévisibles qui tiennent compte des disparités économiques régionales. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que tant lui que les gouvernements provinciaux respectent leurs obligations en matière de droits de la personne et fournissent une aide financière suffisante à tous les Canadiens et Canadiennes à faible revenu. Pour ce faire, des normes minimales devront être fixées pour les prestations et les services sociaux financés à même le Transfert social canadien et ces normes devront accorder aux provinces et territoires une marge de manœuvre nécessaire. Dans le même ordre d'idées, il faudra s'assurer que les familles monoparentales bénéficiaires d'aide sociale conservent les pensions alimentaires qui sont déduites présentement de leurs prestations, et il faudra s'assurer que les prestations d'assurance-emploi reliées aux enfants (p. ex. maternité/parental) ne soient pas déduites des allocations ou des prestations d'invalidité versées par les provinces.

- D'améliorer le Régime d'assurance-emploi afin d'en accroître l'accès ainsi que la durée et le niveau des prestations. Réduire pour tous à 360 le nombre d'heures nécessaires pour être admissible au régime et augmenter le niveau des prestations sur une période prolongée de 50 semaines.

- De mettre en œuvre des mesures proactives, comme assurer l'égalité en matière d'emploi dans les secteurs public et privé et déployer une stratégie de formation raisonnable visant également les personnes qui ne reçoivent pas de prestations d'a.-e., afin d'aplanir les disparités pour les groupes racialisés et autres groupes historiquement défavorisés.

- De créer, sous l'impulsion du gouvernement fédéral et de concert avec les provinces, les territoires et les

communautés autochtones, un programme d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance (EPGE) pour le Canada, lequel programme s'appuiera sur une politique-cadre bien articulée, les principes d'universalité, de qualité, de diversité et de complémentarité, des objectifs clairs et un calendrier de réalisation pour en orienter le déploiement.

- Que le niveau des prestations de congé de maternité/parental soit augmenté à 70 p. cent du revenu gagné et qu'on réduise le nombre d'heures pour être admissible à 300 heures accumulées au cours des meilleures douze semaines des douze mois de travail précédents. Tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, travailleuses et travailleurs autonomes, à temps partiel et occasionnels) devraient être inclus et une autre prestation devrait être créée pour pallier les disparités entre les deux sexes eu égard aux soins fournis à la maison.
- De doter le pays d'une stratégie nationale intégrée en matière de logement en mesure de répondre aux besoins de la population tout en répondant à ceux des municipalités, des provinces, des territoires et secteurs à but lucratif et non lucratif. Les cibles en matière de

logement abordable doivent être fixées en fonction de populations précises, notamment les familles à faible revenu et les autres groupes aux besoins impératifs de logement. La stratégie devrait être assortie d'un engagement de financement à long terme qui permettra de créer des logements abordables, de conserver les logements sociaux existants et de financer les réparations majeures.

- De créer une stratégie de logement distincte pour les Autochtones qui accorderait du financement aux initiatives urbaines et rurales, augmenterait le financement des organismes de services et de soutien autochtones et permettrait de répondre aux besoins des enfants et des familles, tels que définis dans les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.
- Que le gouvernement remédie aux inégalités de revenu en rétablissant l'équité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers et en réinstaurant le principe de l'impôt fondé sur la capacité de payer.

LE CANADA DOIT POSER DES GESTES CONCRETS POUR RÉGLER LE PROBLÈME DE LA PAUVRETÉ INFANTILE CHRONIQUE AU PAYS

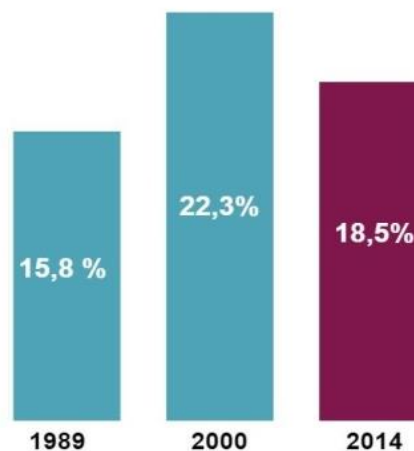
Aujourd'hui, près d'un enfant sur cinq vit dans une famille aux prises avec la pauvreté (MFR-après impôt).⁵ Et plus scandaleux encore, 60 % des enfants autochtones ayant le statut d'Indien dans les réserves vivent en situation de pauvreté.⁶

En 1989, les parlementaires canadiens se sont engagés à éliminer la pauvreté infantile (MFR après impôt, 15,8 p. cent) avant l'an 2000⁷; ils ont reformulé le même engagement en 2009 et, cette fois, pour tout le monde⁸; puis, ils s'y sont engagés à nouveau en 2015 pour les enfants.⁹ La persistance des taux de pauvreté infantile élevés dans les provinces et les territoires depuis 1989 indique bien que le Canada n'a pas accordé la priorité à la santé, au mieux-être et aux possibilités de réussite dans leur vie des enfants. Le fait que la pauvreté infantile continue de toucher de façon disproportionnée les familles marginalisées souligne l'importance d'agir immédiatement.

Huit années entières se sont écoulées depuis le début de la grande récession, et le faible fléchissement du taux de

Graphique 1

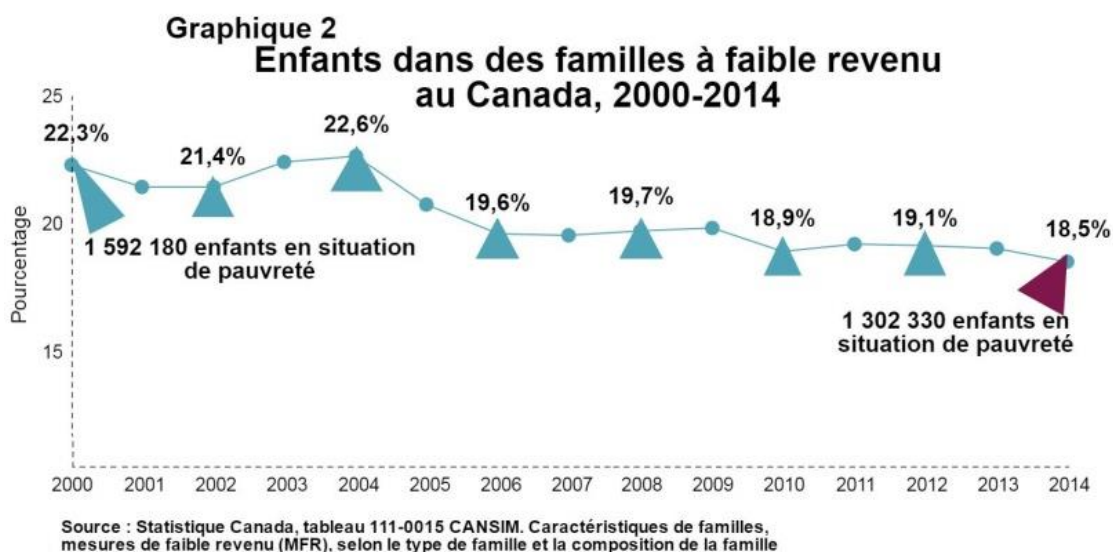
Pauvreté infantile au Canada, 1989, 2000 et 2014



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées, FFT1, 1989, 2000 et 2014

pauvreté infantile au Canada démontre bien que les familles ont encore du mal à s'en sortir. Compte tenu d'un décalage de deux ans des données, les plus récentes statistiques sur la pauvreté infantile au Canada ne refléteront sans doute pas l'impact complet de la chute des prix du pétrole en Alberta à la fin de 2014 sur les enfants et les familles. **La vie des enfants est trop**

précieuse pour la soumettre aux forces du marché : contrairement à l'économie, leur croissance et leur développement ne ralentissent pas. Le taux de pauvreté infantile au pays est beaucoup plus élevé aujourd'hui qu'en 1989. Le Canada doit rattraper le temps perdu au cours de ces 27 années.



MESURER LA PAUVRETÉ

Statistique Canada produit un certain nombre d'outils pour mesurer le faible revenu, notamment le Seuil de faible revenu (SFR) avant et après impôt, la Mesure du panier de consommation (MPC) et la Mesure de faible revenu (MFR) avant et après impôt. Comme le Canada n'a pas de seuil officiel de faible revenu, les débats portant sur la façon de mesurer la pauvreté prennent bien souvent le dessus sur le besoin urgent de trouver des solutions.

À moins d'avis contraire, ce rapport utilise le Fichier des familles T1 (FFT1) de Statistique Canada et la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt comme indicateur de faible revenu.¹⁰ Le FFT1 comprend les données de la déclaration de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.¹¹ Les dossiers de la prestation fiscale pour enfants ajoutent des renseignements à l'information sur les enfants du Fichier des familles T1, mais ils contiennent peu de données démographiques.¹² Lorsque les données du questionnaire détaillé du recensement de 2016 seront rendues publiques, Campagne 2000 pourra à nouveau

rendre compte du taux de pauvreté, notamment des familles autochtones, racialisées, immigrantes, réfugiées, dirigées par une femme, LGBTQ et touchées par des incapacités, dont les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés en raison de la discrimination historique et persistante dont elles font l'objet.¹³

Campagne 2000 accueille favorablement le document de discussion *Pour une stratégie de réduction de la pauvreté* publié dernièrement par le gouvernement fédéral dans le but stimuler la discussion et de connaître le point de vue de la population sur une définition de la pauvreté. Toutefois, nous constatons que pour établir le nombre de personnes en situation de pauvreté, le document se réfère au Seuil de faible revenu (SFR) tiré de l'Enquête canadienne sur le revenu.¹⁴ Or, le SFR, des trois outils de mesure de la pauvreté de Statistique Canada, est celui qui évalue au plus bas le taux de pauvreté infantile au Canada, soit 8,5 % (après impôt, 2014).¹⁵ Le SFR n'a pas été rajusté depuis 1992 et des articles/facteurs essentiels pour les familles, comme les dispositifs de technologie

moderne, les dépenses moyennes pour se nourrir ou se déplacer et les services de santé privés, n'apparaissent pas dans la liste. En comparaison, le taux de pauvreté infantile basé sur les données du Fichier des déclarants est de 18,5 % (MFR après impôt). À noter que le Fichier des déclarants correspond presque à un recensement de la population canadienne, car le taux de déclaration d'impôt au Canada est très élevé, et il comprend les réserves autochtones et les enfants vivant en milieux institutionnels.

Nous recommandons que la Mesure de faible revenu après impôt calculée à partir des données du Fichier des déclarants soit celle utilisée pour déterminer le seuil officiel de pauvreté au Canada.

La MFR est une mesure relative de la pauvreté. Elle correspond à un pourcentage fixe (50 %) du revenu moyen ajusté des ménages qui tient compte de la taille des ménages et elle est comparable à l'échelle

Mesure de faible revenu après impôt

Type de famille	MFR après impôt
Adulte seul (sans enfant)	17 824
Parent seul avec un enfant*	24 954
Parent seul avec deux enfants	30 301
Couple (sans enfant)	24 954
Couple avec un enfant	30 301
Couple avec deux enfants	35 648

Comprend les parents/conjoints, les enfants âgés de 16 ans et plus et le premier enfant d'une famille monoparentale peu importe l'âge.

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu (juillet 2016). Estimations annuelles du revenu des familles du recensement et des particuliers (Fichiers de familles T1). Données sur les familles, guide d'utilisateur 2016

LE TEMPS EST VENU DE COMBLER LES ÉCARTS DE PAUVRETÉ

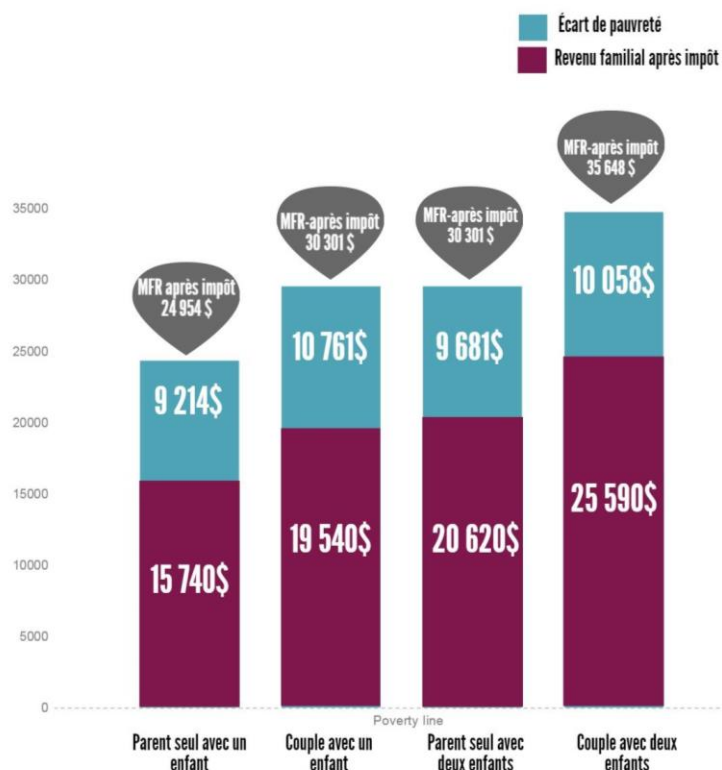
CHAQUE FAMILLE A DROIT À UN REVENU SUFFISANT

Beaucoup de familles à faible revenu vivent bien en deçà du seuil de pauvreté, qui est de 24 954 dollars par année pour une famille monoparentale avec un enfant. Comme l'indique le graphique 4, le revenu après impôt de la moitié de toutes les familles à faible revenu avec deux enfants ou moins est de 9 200 dollars ou plus sous la MFR après impôt. De toutes les familles à faible revenu,

internationale. Elle est le plus étroitement corrélée à l'état de santé et au développement. Ce seuil de faible revenu ou seuil de pauvreté officiel devrait faire partie d'un ensemble d'indicateurs utilisés pour mesurer le progrès, voire l'absence de progrès en matière de réduction de la pauvreté. D'autres outils/mesures devraient également surveiller le degré de privation sociale et matérielle et les niveaux disproportionnés de pauvreté parmi les groupes marginalisés.

GRAPHIQUE 4:

Ampleur de la pauvreté infantile au Canada, 2014



Source : Données régionales 2014, Statistique Canada, Fichiers de famille Ti, Tableau 18, MFR après impôt.

ce sont les couples avec un enfant qui sont le plus pauvres, leur revenu médian après impôt étant de 10 761 dollars sous un seuil de pauvreté établi à 30 301 dollars.¹⁶

Dans presque toutes les provinces et presque tous les territoires, le faible niveau des prestations d'aide sociale, le programme de soutien du revenu de dernier recours, contribue considérablement à l'ampleur de la pauvreté au

Canada. Ces revenus sont insuffisants dans toutes les provinces et tous les territoires au Canada¹⁷, engendrant la faim, l'instabilité en matière de logement, la stigmatisation, la discrimination et des risques pour la santé, autant chez les adultes que chez les enfants. Règle générale, les Canadiens et Canadiennes ont recours à l'aide sociale parce que les possibilités d'emploi sont inexistantes ou en raison d'incapacités, de maladie personnelle ou d'un membre de leur famille ou de violence familiale. L'approche renouvelée en matière de sécurité sociale au Canada doit comprendre l'amélioration du revenu des bénéficiaires d'aide sociale et le renouvellement du Transfert social canadien et des normes pour assurer des prestations d'aide sociale suffisantes.

INCIDENCE DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

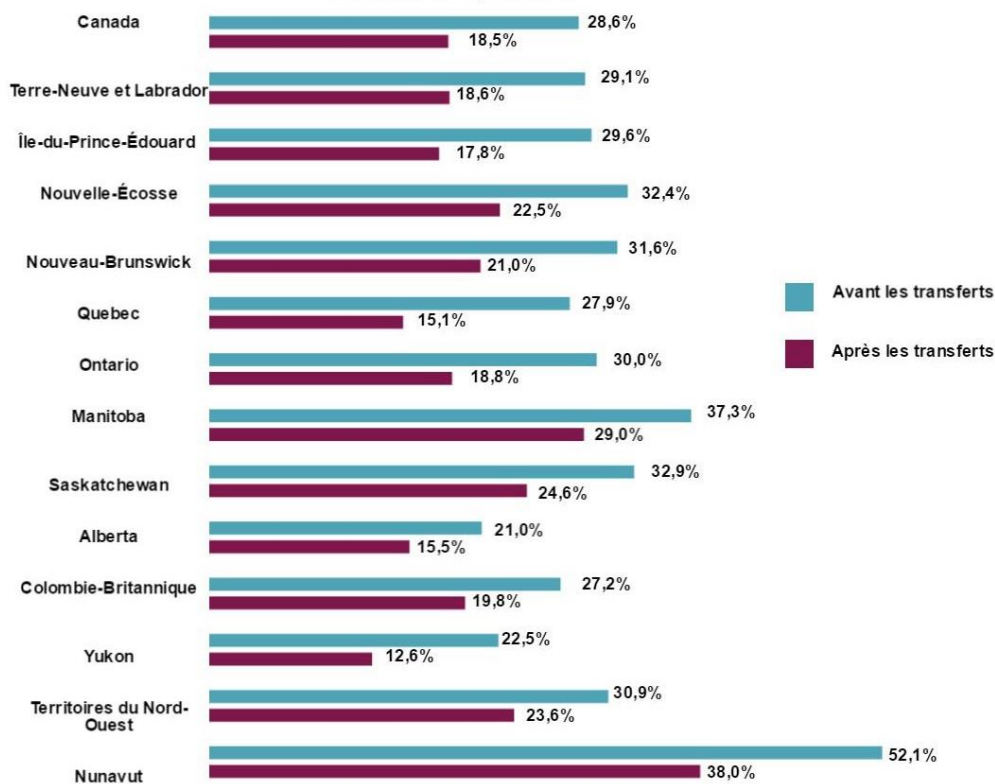
Les transferts gouvernementaux sont des investissements cruciaux et efficaces pour réduire et prévenir la pauvreté des enfants et des familles. Sans des programmes comme le crédit de TPS/TVH, la Prestation fiscale canadienne pour enfants (devenue

l'Allocation canadienne pour enfants), la Prestation fiscale pour le revenu de travail, aujourd'hui plus de 712 810 enfants de plus seraient en situation de pauvreté au Canada.¹⁸

L'étude comparative de l'OCDE des dépenses publiques en prestations familiales ¹⁹ indique que le soutien accordé par le Canada aux familles (1,18 % du PIB) est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (2,14 % du PIB). Et plus inquiétant encore, malgré les niveaux élevés de pauvreté des enfants et des familles au Canada, depuis 2009, les dépenses pour soutenir les familles ont diminué de 10 %. ²⁰ Le Canada ne peut pas justifier d'investir sous la moyenne de l'OCDE.

Le Canada doit passer de trainard à chef de file mondial. Pour diriger la lutte contre la pauvreté infantile, le Canada devra investir davantage dans les services de garde à l'enfance, accorder des congés parentaux plus généreux et indexer immédiatement à l'inflation l'Allocation canadienne pour enfants.

Graphique 5
Réductions de la pauvreté infantile attribuables aux transferts gouvernementaux, Canada, provinces et territoires, 2014



Source : Totalisations personnalisées, Division de la statistique du revenu de Statistique Canada, FFT1 2014.

L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS EST UN VOLET ESSENTIEL DE LA RÉCONCILIATION

Les politiques discriminatoires du Canada ont mené à des interventions dans la vie des familles autochtones plus malheureuses et inefficaces que les pensionnats autochtones; il faut procéder à des changements en profondeur.

- L'honorable juge Murray Sinclair, sénateur et président de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.²¹

La réconciliation, c'est de ne pas avoir à demander pardon deux fois.

- Dre Cindy Blackstock²²

Au cours de l'année qui s'achève, l'éradication des niveaux scandaleux de pauvreté des enfants et des familles autochtones a été à l'avant-plan d'une volonté nationale de réconciliation. Dans la foulée du combat juridique de neuf ans mené par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations, le Tribunal canadien des droits de la personne a statué que le gouvernement du Canada (plus précisément, le ministère des Affaires autochtones et du Nord) était coupable de pratiques discriminatoires fondées sur la race à l'endroit de 163 000 enfants autochtones.²³

Le jugement du 26 janvier 2016 de discrimination fondée sur la race s'appuyait sur le fait que le gouvernement avait sciemment causé préjudice aux enfants et aux familles autochtones par le sous-financement et la prestation inéquitable des services à l'enfance et à la famille dans les réserves, et par la définition restrictive du principe de Jordan faisant en sorte qu'il n'était pas appliqué à sa pleine mesure pour assurer l'accès équitable des enfants autochtones aux services gouvernementaux.²⁴ Le tribunal a ordonné au ministère de cesser immédiatement ces pratiques discriminatoires. Le tribunal a demandé au gouvernement en avril puis en septembre 2016 d'expliquer 1) sa lenteur à se conformer au jugement et 2) dans quelle mesure le budget de 2016 donnait suite aux décisions du tribunal.²⁵

Après des mois d'actions militantes, le 1^{er} novembre, tous les partis de la Chambre des communes ont appuyé à l'unanimité une motion du NPD appelant le gouvernement à se conformer au jugement rendu par le Tribunal et d'injecter immédiatement 155 millions de dollars dans les services d'aide à l'enfance des

Premières nations.²⁶ La motion réclamait également de fournir un plan d'investissements pour les prochaines années, d'adopter dans son entièreté le principe de Jordan et de rendre compte publiquement des améliorations au système d'aide à l'enfance et dans l'application du principe de Jordan.²⁷ À souligner, la réforme des services d'aide à l'enfance et la mise en œuvre du principe de Jordan sont les deux principaux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Les attentes à l'endroit du gouvernement et des mesures qu'il doit prendre sont élevées, d'autant qu'il s'est engagé à donner suite aux 94 appels à l'action de la Commission.

Le lancement de l'enquête indépendante sur les femmes et jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées, l'engagement du budget de 2016 de lever le plafond de 2 % sur le financement des programmes pour les Premières nations et l'engagement d'investir dans les services d'aide à l'enfance, les écoles, les programmes d'emploi, les services éducatifs et de garde à l'enfance et le logement dans les communautés autochtones sont tous des pas franchis dans la bonne direction. Toutefois, comme une grande partie des dépenses en matière d'aide à l'enfance et dans d'autres domaines sont prévues en 2020-2021, pendant ce temps, faute d'actions immédiates, les enfants autochtones continueront de souffrir.



**60 % des
enfants sur les
réserves vivent
en situation de
pauvreté**

Le racisme systémique, le colonialisme persistant et les traumatismes intergénérationnels appauvrissent et défavorisent un trop grand nombre d'enfants et de familles autochtones encore de nos jours. Les faits sont frappants et sinistres et ils exigent des actions immédiates.

Plus d'enfants autochtones sont pris en charge aujourd'hui par les services à l'enfance qu'à l'apogée de l'époque des pensionnats autochtones. De 1989 à 2012, des enfants autochtones ont passé 66 millions de nuits ou 187 000 heures de leur vie en foyers d'accueil, séparés de leur famille.²⁸ Le taux de suicide chez les jeunes Autochtones est de cinq à sept fois plus élevé que celui des jeunes Allochtones et, chez les jeunes Inuits, il est onze fois plus élevé que la moyenne nationale.²⁹ Les logements surpeuplés sur les réserves et la mauvaise

qualité de la ventilation causent encore et toujours des niveaux disproportionnés de tuberculose parmi les Autochtones.³⁰ Aujourd'hui, on compte 132 avis de faire bouillir l'eau dans 89 communautés autochtones au Canada (excluant la Colombie-Britannique).³¹

La preuve des séquelles du racisme, du colonialisme et de la négligence du Canada envers les Autochtones est beaucoup trop écrasante pour retarder plus longtemps des actions concertées.

LES ENFANTS DE GROUPES MARGINALISÉS FONT L'OBJET DE DISCRIMINATION LIÉE À LA PAUVRETÉ

Le premier ministre faisait la manchette dernièrement en dénonçant le caractère sexiste de la pauvreté. Effectivement, un nombre disproportionné de femmes âgées, de femmes en âge de travailler et de jeunes filles est touché par la pauvreté.

Voici à quoi ressemble ce sexisme : les femmes qui travaillent à temps plein et toute l'année gagnent 72 % du revenu moyen des hommes.³² Depuis les années 1970, le lien entre des services de garde de qualité et abordables et l'égalité des femmes est dûment établi et pourtant, seulement 24 % des enfants âgés de zéro à cinq ans ont accès à un service de garde réglementé bien que la mère de 70 % d'entre eux est active sur le marché du travail. Le fléau de la violence familiale au Canada touche les femmes de façon disproportionnée : 80 % de la violence entre conjoints est dirigée contre les femmes, et les femmes autochtones sont deux fois plus susceptibles d'en être victimes.³³ Environ une femme sur trois au Canada (34 %) est victime d'agression sexuelle et les femmes représentent 27,3 % des personnes sans-abri.³⁴

Parce que le dernier recensement réalisé à l'aide du questionnaire détaillé date de 2006, il y a pénurie de données complètes et fiables pour les dix dernières années sur la pauvreté des groupes marginalisés, victimes historiquement d'iniquités et de défavorisation au pays. Et en raison de ces iniquités, le niveau de pauvreté des enfants de familles marginalisées est plus élevé que dans le reste de la population. **À vrai dire, la pauvreté n'est pas uniquement sexiste; elle est également chroniquement raciste, colonialiste, homophobe, xénophobe et discriminatoire envers les personnes qui ont des incapacités.**

Dans le cadre des quelque quatre-vingts consultations fédérales en cours ou achevées récemment, nous

observons que la pauvreté, la violence sexospécifique, l'immigration, l'accessibilité, le logement et les congés parentaux font partie des sujets discutés. Il faut que ces consultations soient suivies d'actions pour éliminer les iniquités amplement établies dont sont victimes depuis longtemps les enfants et les familles marginalisés.

Campagne 2000 demande instamment au gouvernement fédéral de :

- Appliquer des critères d'équité pour les emplois créés au moyen des investissements fédéraux dans les infrastructures afin que les parents qui font partie de groupes victimes de discrimination puissent avoir accès à ces possibilités d'emploi.
- Accélérer l'adoption de mesures législatives obligeant les industries assujetties à la réglementation fédérale de verser aux femmes un salaire égal pour un travail de valeur égale. Reporter l'adoption de ces mesures législatives à 2018 a des répercussions négatives sur 874 000 employées.³⁵
- Faire en sorte que les programmes d'aide sociale, financés par le Transfert social canadien, sortent les bénéficiaires de la pauvreté et éliminent l'insécurité alimentaire des familles assistées sociales.³⁶
- S'assurer que la loi fédérale à venir sur l'accessibilité aura au final suffisamment de pouvoirs pour éliminer les obstacles là où les besoins sont les plus grands selon les personnes qui ont des incapacités.³⁷
- Revitaliser le Plan d'action canadien contre le racisme en consultant le milieu et répondre aux inquiétudes croissantes que soulève le profilage racial dont sont victimes les Noirs, les Autochtones et les familles racialisées.

AUGMENTER LE REVENU DES FAMILLES AVEC ENFANTS

OPTIMISER L'ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS AFIN DE RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

À ne pas en douter, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), une allocation bonifiée, progressiste et non imposable, est un outil très utile dans l'arsenal pour réduire la pauvreté au Canada. Le gouvernement affirme que l'ACE réduira la pauvreté infantile de 40 % de 2014 à 2017 (SFR après impôt).³⁸ Cet objectif de réduction de la pauvreté infantile et l'échéancier annoncé sont un pas décisif dans la bonne direction. Nous suggérons au gouvernement toutefois de mesurer les progrès en fonction de la MFR après impôt. Dès l'annonce de l'ACE en mai 2015, Campagne 2000 a reconnu son potentiel considérable pour réduire la pauvreté au pays et sans tarder, nous avons demandé au gouvernement fédéral d'éviter que l'ACE puisse être récupérée des revenus des familles assistées sociales que le niveau de prestations confine à la pauvreté. Nous avons lancé cette sonnette d'alarme, car les ententes intervenues pour le Supplément de la prestation nationale pour enfants permettaient justement une telle récupération.

En juillet 2016, notre réseau national de partenaires a reçu avec satisfaction la confirmation de chaque province et de chaque territoire qu'aucune partie de l'ACE ne serait récupérée des prestations d'aide sociale et de sécurité du revenu des familles. Notre travail n'est toutefois pas terminé. Pour optimiser encore plus le potentiel de réduction de la pauvreté de l'ACE, le gouvernement fédéral doit :

- Indexer immédiatement et pleinement l'ACE à l'inflation afin de protéger son pouvoir d'achat. Les familles ont subi une augmentation de 11,7 % du prix des légumes frais cette année et, dans le Nord et dans les communautés autochtones éloignées, le prix élevé des aliments oblige à livrer un combat vigoureux et quotidien en matière de santé. Il est clair que le gouvernement est d'accord avec le principe de l'indexation; il ne devrait donc pas reporter une hausse au coût de la vie de l'ACE pour mieux soutenir les familles vulnérables.
- Augmenter le montant de base de l'allocation et instaurer un taux de réduction plus graduel.
- Examiner à nouveau les critères d'admissibilité de l'ACE afin d'assurer que le statut d'immigrant d'un parent n'est pas un empêchement. Les citoyens canadiens, les résidents permanents, les personnes protégées et les résidents temporaires pour une durée minimale de dix-huit mois sont admissibles à l'ACE. Mais sont exclues les personnes au Canada qui ont des enfants et dont le statut n'est pas

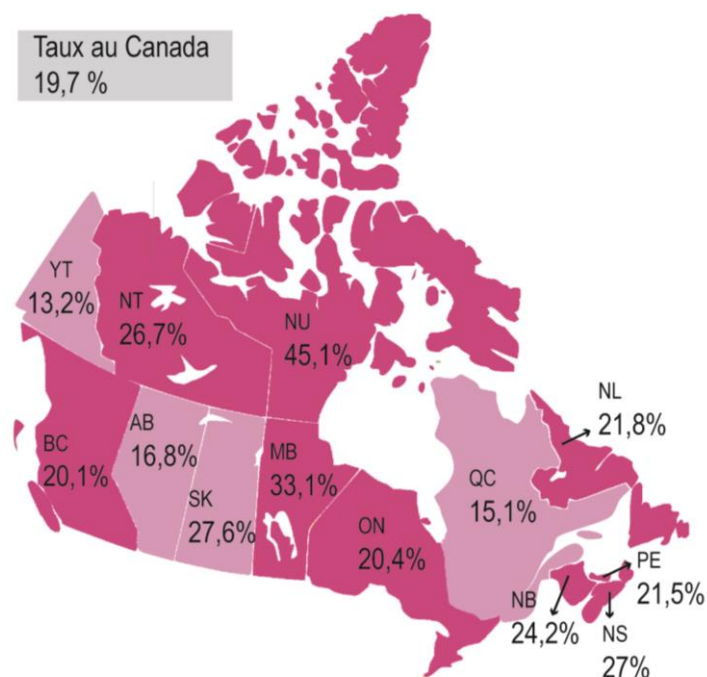
régularisé, notamment les demandeurs de statut de réfugié déboutés qui ont fait une demande pour motifs d'ordre humanitaire et les conjoints parrainés ayant un droit de résidence conditionnel qui se sont séparés du conjoint qui les parrainait, autant de personnes susceptibles de faire une déclaration d'impôt.

- Travailler de façon proactive pour s'assurer que les familles autochtones vivant sur les réserves reçoivent l'ACE, car elles ont le taux de natalité le plus élevé au pays et les taux de pauvreté y sont disproportionnellement élevés. Le taux de déclaration d'impôt sur les réserves est estimé à 50 % étant donné que l'obligation de déclarer dépend de la source de revenus.

FAIRE RESPECTER LE DROIT DES ENFANTS À UNE PENSION ALIMENTAIRE

Présentement, les règles d'aide sociale et de sécurité du revenu de chaque province et territoire varient en ce qui concerne le traitement des pensions alimentaires pour enfants. On peut lire sur le site web du ministère de la Justice que : « Les enfants ont besoin du soutien financier de leurs parents, et la loi leur y donne droit. »³⁹ Toutefois dans neuf provinces et territoires : Alberta⁴⁰ Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et

Graphique 6:
Taux de pauvreté infantile, enfants de moins de 6 ans



Source: Division de la statistique du revenu de Statistique Canada, FFT1 2014 (réf. 16060)

Labrador, Yukon et Nunavut, les pensions alimentaires pour enfants sont déduites des prestations de sécurité du revenu des familles monoparentales; elles sont souvent qualifiées de « revenus non gagnés ».⁴¹

En revanche, en Colombie-Britannique, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest, le calcul des prestations ne tient pas compte des pensions alimentaires versées pour les enfants, et les familles peuvent les conserver pour répondre aux besoins de leurs enfants. Au Québec, un montant de cent dollars par mois par enfant n'est pas pris en compte dans le calcul du revenu et en Alberta, le programme de revenu garanti pour les personnes lourdement handicapées n'en tient pas compte.

En septembre 2015, la Colombie-Britannique a été la première province à exempter complètement les pensions alimentaires du calcul du revenu pour les prestations; l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest ont annoncé l'exemption complète des pensions alimentaires à l'été 2016. En Colombie-Britannique, grâce à cette exemption, les familles ont eu droit à 13 millions de dollars et 5 400 enfants ont pu en profiter au cours de la première année complète de l'introduction de cette mesure.⁴² Pour le gouvernement ontarien, l'exemption de la pension alimentaire constitue une mesure de réduction de la pauvreté infantile et il prévoit qu'en vertu de cette exemption, plus de 75 millions de dollars retourneront dans les poches des familles assistées sociales à son entrée en vigueur en 2017, et cela, en partie parce que « selon les données d'autres instances, les parents tenus de verser des pensions alimentaires pour enfants seront plus enclins à le faire en sachant que ces sommes bénéficieront directement à leurs enfants ».⁴³ Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dans son nouveau guide d'application de la Politique de sécurité du revenu, a rejeté l'idée que les pensions alimentaires pour enfants constituent un revenu

à prendre en compte dans le calcul d'admissibilité au programme.⁴⁴

Campagne 2000 demande au gouvernement fédéral d'examiner dans quelle mesure ces disparités régionales dans le traitement des pensions alimentaires en tant que revenu non gagné contribuent à la pauvreté infantile. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et, en collaboration avec les provinces et les territoires, s'assurer que les enfants de familles bénéficiaires d'aide sociale ne sont pas victimes de discrimination et ne sont pas plus durement pénalisés en raison de la source de revenu de leurs familles.

REVENU DE BASE : UNE APPROCHE RAISONNÉE

L'intérêt renouvelé à l'endroit du « Revenu de base » (RB) l'a placé sous la loupe médiatique et au cœur de débats sur les politiques et des programmes gouvernementaux. Ainsi, l'Ontario lance une étude expérimentale sur la question et des hommes et des femmes politiques partout au Canada manifestent un intérêt pour la question. Le RB est essentiellement un transfert en argent sans condition et sur une base régulière du gouvernement à des particuliers. Les débats abondent à propos du rôle du RB dans la lutte contre la pauvreté et du niveau de revenu qui serait suffisant et rentable.

Campagne 2000 est d'avis qu'à l'instar de tout programme de sécurité du revenu, le RB devrait être conçu dans le but d'éliminer la pauvreté et de contribuer à réduire les inégalités de revenu. Le RB n'est pas une solution miracle contre la pauvreté. Plutôt, le RB doit compléter un programme solide de services publics et sociaux, une stratégie bien articulée de création d'emplois décents et des normes d'emploi robustes qui aident les familles à échapper aux multiples dimensions de la pauvreté.⁴⁵

LE TRAVAIL N'AMÉLIORE PAS LE SORT DES FAMILLES

L'incertitude, l'insécurité et l'absence de prise sur son temps caractérisent le travail précaire.⁴⁶ La sécurité d'emploi des travailleuses et travailleurs qui occupent des emplois à temps partiel, faiblement rémunérés, souvent sans régime d'assurance-maladie et de retraite de l'employeur, des emplois sans continuité qui les forcent à passer d'un contrat à un autre, s'effrite comme peau de chagrin.⁴⁷

Le travail précaire conduit à une vie précaire pour les enfants dont les familles sont au bord de l'effondrement financier. Malheureusement, le gouvernement fédéral voit dans la « mobilité des emplois » au Canada une réalité inévitable.⁴⁸ Cette façon de voir les choses ne peut pas tenir la route si le Canada entend sérieusement réduire la

pauvreté des enfants. Le gouvernement fédéral doit adopter des politiques publiques qui s'attaqueront à la prolifération du travail précaire en vertu duquel trop de familles travaillent à temps plein et toute l'année et vivent néanmoins en situation de pauvreté.⁴⁹

Les parents qui ont un travail précaire ont du mal à passer du temps avec leurs enfants, à organiser un service de garde abordable et à planifier le budget familial. Les emplois précaires comportent des risques, ils sont stressants et ils offrent très peu d'occasions d'apprentissage et d'avancement. Et pour les parents à faible revenu, le travail précaire a pour conséquence néfaste l'accumulation d'un nombre parfois insuffisant d'heures pour être admissible à l'assurance-emploi, y compris au congé de maternité/parental. Présentement, 56 % des mères dont le revenu est inférieur à 30 000 dollars par année ne sont pas admissibles au congé de maternité/parental au Canada (hors Québec), à comparer à 14,6 % des mères dans la même tranche de revenu au Québec.⁵⁰

Campagne 2000 reconnaît les mesures positives mises en œuvre récemment par le gouvernement fédéral, notamment la réduction du nombre d'heures requises pour être admissible à l'a.-e., soit de 910 heures à 420-700 heures sur une période de 52 semaines et la réduction de la semaine de carence de deux à une semaine. Nous prenons également la mesure des négociations entreprises récemment avec les provinces et les territoires afin d'améliorer les revenus de retraite du Régime de pension du Canada. Toutefois, comme les enfants représentent 36 % des bénéficiaires des banques alimentaires et qu'une famille sur six qui a recours à ces banques alimentaires compte au moins un membre qui travaille ou a travaillé dernièrement, c'est *maintenant* que les parents qui travaillent ont besoin d'une plus grande sécurité financière.⁵¹ Le pourcentage de prestataires d'a.-e. est de 41,4 % à l'échelle nationale, c'est dire que les parents qui ne sont pas admissibles au régime pourraient être forcés d'avoir recours à l'aide sociale ou d'accepter un emploi dangereux, instable et faiblement rémunéré qui ne fera que perpétuer la pauvreté de leur famille.



Pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles, il faut des emplois de qualité, des programmes de sécurité du revenu efficaces et des services de soutien accessibles. Nous demandons au gouvernement de :

- S'attaquer au sous-emploi et de renforcer l'équité en assujettissant l'accès aux fonds fédéraux dédiés aux infrastructures à l'obligation d'engager des personnes membres de groupes marginalisés et d'offrir à ces groupes des programmes de préapprentissage; de mettre en œuvre une stratégie de création d'emplois « verts » afin de bâtir des compétences dans le domaine des industries éconergétiques; de conclure des ententes sur les avantages communautaires pour la création d'emplois locaux et le développement économique dans la collectivité; de mettre en place une infrastructure sociale robuste, notamment en finançant un programme national de garde d'enfants assorti d'un fonds d'immobilisations et de services de garde pour les nourrissons.⁵²
- Instaurer un salaire minimum fédéral indexé de 15 dollars l'heure pour les personnes qui travaillent dans des industries assujetties à la réglementation fédérale.
- Instaurer un programme d'assurance-maladie bonifié comprenant une assurance médicaments et couvrant les soins dentaires et divers services de réhabilitation, considérant que beaucoup de travailleurs et travailleuses n'ont pas accès à des avantages sociaux au travail.
- Donner suite à l'engagement électoral d'examiner le Régime d'assurance-emploi et de le modifier pour donner accès aux prestations et congés aux personnes occupant des emplois précaires et temporaires.⁵³
- Commencer à améliorer l'assurance-emploi afin de stabiliser la situation des familles et des collectivités en (a) augmentant les prestations à 60 % au moins du revenu en fonction des douze meilleures semaines au cours des douze mois précédents (b) réduisant les disparités régionales en fixant la participation à 360 heures, peu importe l'endroit au pays (c) et en étendant la durée des prestations en fonction du pourcentage moyen de chômage de 6 % ou plus dans les douze mois précédents. Ces mesures amélioreront l'accès à l'a.-e. dans les marchés du travail où le taux de chômage est chroniquement élevé.⁵⁴

Pour les familles accueillant un nouveau-né ou des enfants adoptifs, le revenu est un déterminant social crucial en matière de santé. Le revenu a des répercussions sur le développement de leur enfant durant

sa petite enfance et sur son bien-être tout au long de sa vie. Nous partageons l'inquiétude des groupes communautaires et des organisations syndicales en ce qui concerne les options très restreintes qui font l'objet de la consultation récente sur les congés parentaux et d'aide aux proches.⁵⁵ Les parents qui travaillent ont besoin d'options réalistes en matière de congé de maternité et parental, des options qui répondent aux réalités familiales modernes et qui contribuent à l'équité sociale et à la

réduction de la pauvreté. Nous recommandons que pour tous les demandeurs de prestations d'a.-e. spéciales pour être admissibles le moindre de 300 heures ou de 2 000 dollars de revenu soit requis. Le taux des prestations devrait être établi à 70 % au moins du revenu pour la période complète du congé et il devrait y avoir une prestation d'a.-e. minimale pour les travailleurs et travailleuses à faible revenu.

UN RÉSEAU UNIVERSEL, COMPLET ET DIVERSIFIÉ DE SERVICES D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE GARDE À L'ENFANCE DE QUALITÉ : UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL POUR ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ INFANTILE

Campagne 2000 a toujours fait d'un réseau universellement accessible de services de garde de qualité un élément central de son plan intégré pour éradiquer la pauvreté des enfants. Dans une perspective d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance (EPGE), un programme national de services de garde est une mesure essentielle pour soutenir la participation des parents au marché du travail ou aux études, pour bâtir des collectivités fortes, pour intégrer pleinement les enfants qui ont des incapacités, pour accueillir les nouveaux arrivants, pour renforcer l'égalité des femmes, ainsi que pour stimuler le sain développement de l'enfant et son mieux-être.

Même si la recommandation d'un programme de services de garde à l'enfance accessible à toutes les familles est réitérée depuis les années 1970, le Canada est un des rares pays riches à ne pas avoir de plan à cet égard. Par conséquent, les familles canadiennes continuent de dépendre d'un marché bigarré, financé principalement par les contributions des parents. En 2016, non seulement les services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants au pays ne répondent-ils pas aux besoins d'une majorité d'enfants et de familles, mais ils sont organisés de façon inéquitable, ils sont distribués inégalement et ils sont sous-financés partout au Canada.

Les problèmes auxquels font face les familles au quotidien sont sensiblement les mêmes partout au pays et les familles à faible et modeste revenu ainsi que les familles autochtones sont particulièrement mal desservies.

- L'offre de places demeure très limitée; la capacité d'accueil est de moins de 25 % des enfants âgés de zéro à cinq ans.
- Des indicateurs de qualité, comme la formation du personnel et les salaires, nous donnent à penser que beaucoup de services n'ont pas le niveau de qualité jugé critique pour assurer le développement et

l'épanouissement des enfants, notamment des enfants défavorisés. Les garderies à but lucratif (commerciales), dont les services sont de moindre qualité, continuent de proliférer et de nombreuses familles sont forcées d'avoir recours à des services non régis, où aucun contrôle en matière de santé et de sécurité n'est exercé.

- Les services de garde réglementés demeurent hautement inabordables pour les familles à faible et moyen revenu, en admettant qu'elles réussissent à se trouver une place. Une étude réalisée à Toronto a révélé que 75 % des familles n'ont pas les moyens de payer la garderie et, dans un sondage réalisé au Manitoba, 75 % des répondants ont dit que les frais de garde étaient trop élevés pour les parents. Les programmes de subventions des frais de garde ne répondent pas aux besoins des personnes qu'ils sont censés aider, les listes d'attente sont longues, les seuils d'admissibilité désuets et bons nombres de familles sont exclus à cause des suppléments élevés qu'elles doivent verser.
- Parallèlement, les taux d'activité des mères n'ont cessé de croître pour atteindre 70 % chez les mères dont l'enfant le plus jeune est âgé de zéro à deux ans. Ce taux d'activité est de 77 % lorsque les enfants sont âgés de trois à cinq ans et de 82 % lorsqu'ils sont âgés de six à quinze ans.

RESPECTER SES ENGAGEMENTS

Durant la campagne électorale de 2015, le gouvernement s'est engagé à élaborer un cadre national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, une mesure tenue pour être la « première étape vers des services de garde abordables, de grande qualité, flexibles et véritablement inclusifs ». Le cadre, significativement, doit être « basée sur la recherche, sur les données probantes, et sur les meilleures pratiques en ce qui a trait

à la prestation de services d'éducation préscolaire et de garderies ».56

L'engagement du gouvernement d'élaborer une politique-cadre nationale basée sur des données probantes est reçu avec satisfaction par Campagne 2000, tout comme l'attention spéciale accordée aux services éducatifs et de garde à l'enfance pour les Autochtones. Dans le but de soutenir la réalisation de cet engagement, Campagne 2000 s'est associée à d'autres chefs de file pour élaborer le [Cadre commun pour bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour tous](#), feuille de route pour guider les efforts des gouvernements dans l'élaboration de la politique-cadre fédérale, provinciale, territoriale et autochtone. Il existe des données probantes démontrant que le système de services de garde financé à même les fonds publics et fondé sur les principes d'universalité, de qualité élevée, de diversité et de complémentarité que propose le Cadre commun est la meilleure voie à suivre.

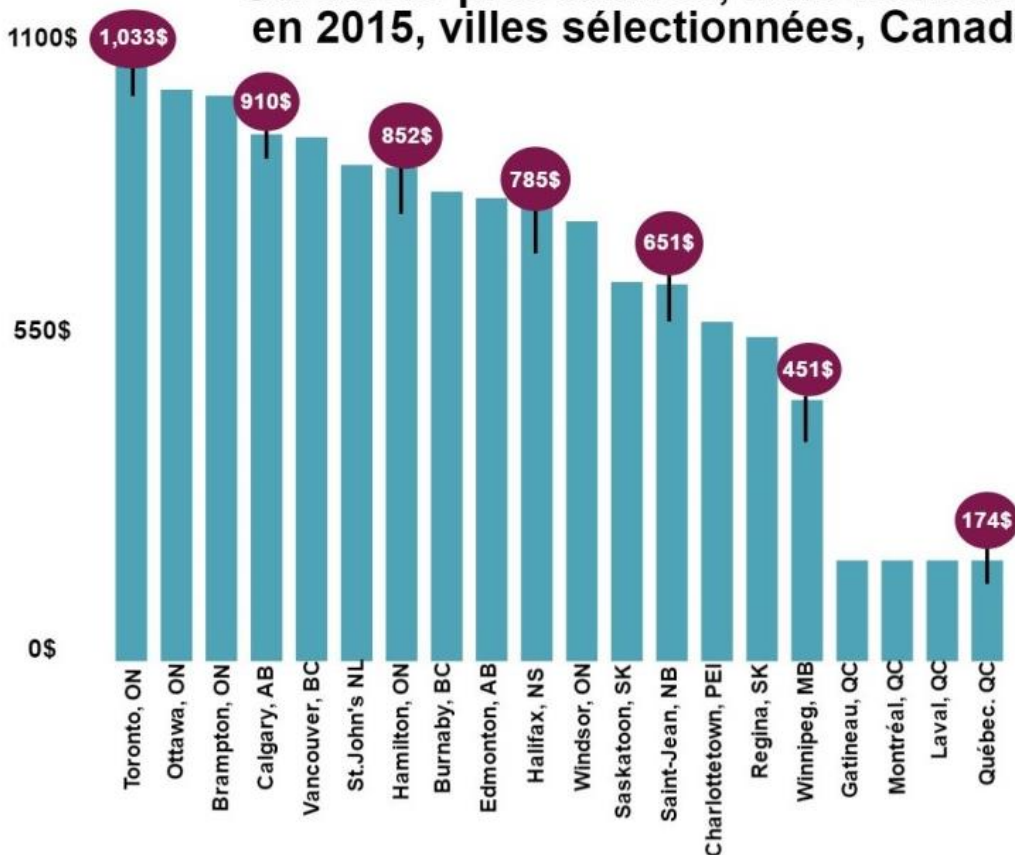
Campagne 2000 croit que le gouvernement fédéral doit faire en sorte que la politique-cadre nationale et les

cadres communs des provinces et des territoires nous fassent passer graduellement de l'approche actuelle fondée sur les règles du marché à un modèle public, plus équitable et planifié de services de garde, ce qui constitue d'ailleurs une pratique exemplaire dans le domaine. Nous croyons aussi que la politique-cadre devrait viser à étendre graduellement l'offre de services de garde de qualité et abordables à *toutes* les familles.

Pour avoir un réseau de services de garde de qualité et abordables, il faudra investir substantiellement et à long terme. En ce sens, l'engagement financier actuel sur dix ans dans le cadre du Fonds de développement social nous préoccupe. Les services de garde sont mis en concurrence avec d'autres services essentiels pour soutenir les familles, par exemple le logement. Pour bâtir un système de services de garde en mesure de soutenir les familles au 21^e siècle, il faut un engagement clair de financement public substantiel, soutenu et dédié, qui correspondra à long terme à la norme internationale d'*au moins* 1% du PIB pour les services d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour les enfants âgés de zéro à cinq ans.

Graphique 7

Garderies préscolaires, frais mensuels en 2015, villes sélectionnées, Canada



Source : Macdonald, D., Klinger, T. (10 décembre 2015). Ils grandissent si vite. Frais de garde d'enfants dans les villes canadiennes 2015. Centre canadien de politiques alternatives.

LES JEUNES SONT AFFAMÉS DE CHANGEMENTS

Dans le contexte économique et social en transformation du Canada, beaucoup de jeunes Canadiens et Canadiennes font face à des perspectives d'avenir incertaines.

Les jeunes s'inquiètent de l'absence de sécurité d'emploi et de régimes de retraite et d'assurance-maladie au travail. Ils subissent les effets persistants de la récession de 2008; leur taux de chômage est de 12,8 %.⁵⁷ Il est urgent d'améliorer la sécurité d'emploi des jeunes, qui se débattent pour une fraction de la sécurité financière dont bénéficient certains baby-boomers, tout en rivalisant pour des emplois avec d'autres. Les travailleuses et travailleurs plus âgés composent la tranche de travailleurs qui croît le plus rapidement au Canada; 128 000 nouveaux emplois ont été créés depuis l'an dernier pour ces derniers. Pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 26 000 nouveaux emplois ont été créés au cours de la même période, tous les gains étant dans le travail à temps partiel.⁵⁸ Des données récentes indiquent que 19,4 % des jeunes travaillent à temps partiel pour des raisons involontaires⁵⁹ et que, depuis 1980, le pourcentage de jeunes travaillant à temps plein a chuté de 76,4 % à 52 %. En revanche, au cours de la même période, l'emploi à temps plein du groupe d'âge principal actif (15 à 64 ans) a fléchi de 89,7 % à 88,1 %.⁶⁰

Le Canada occupe le premier rang des pays de l'OCDE au chapitre de la scolarisation de niveau postsecondaire et 70 % des nouveaux emplois au pays exigent des études de niveau postsecondaire.⁶¹ L'inflation prise en compte, les droits de scolarité sont 160 % plus élevés aujourd'hui qu'en 1990⁶², de sorte que beaucoup d'étudiants de nos jours supportent une dette moyenne de 26 000 dollars pour les diplômés de premier cycle et de 41 000 dollars pour les détenteurs et détentrices d'un doctorat.⁶³ Aujourd'hui, plus de la moitié des jeunes travailleurs et travailleuses ont un emploi dans le secteur des ventes et des services et beaucoup ont du mal à obtenir un emploi à temps plein. Cela étant, ils portent le fardeau de leur dette étudiante jusque dans leur vie adulte avancée. Et de surcroît, certains groupes de jeunes sont victimes de discrimination systémique. Ainsi, les jeunes femmes gagnent seulement 71 % du salaire hebdomadaire des jeunes hommes et sont plus susceptibles de travailler à temps partiel et de cumuler plusieurs emplois.⁶⁴ Aussi, le taux de chômage des jeunes Autochtones est de 18,8 %, soit 5,8 points de pourcentage plus élevés que le taux moyen général. L'augmentation de la précarité d'emploi chez les jeunes et la cumulation de plusieurs emplois⁶⁵ ne créent pas un

contexte de sécurité financière et ne génèrent pas des revenus permettant aux jeunes travailleurs et travailleuses de s'enraciner dans une collectivité, de louer ou d'acheter leur propre maison ou de fonder une famille. Par ailleurs, beaucoup de jeunes doivent demeurer dépendants financièrement de leurs parents et d'autres doivent recourir à des services d'urgence comme les banques alimentaires.⁶⁶

Le premier ministre étant également le ministre responsable de la jeunesse, le Canada a une excellente occasion de prioriser la réduction de pauvreté et de s'attaquer à l'insécurité financière qui limite le potentiel et les capacités d'épanouissement des jeunes. La création du Conseil jeunesse du premier ministre est une avenue prometteuse. Nous attendons avec impatience d'en savoir davantage sur les enjeux qu'il portera et sur les mesures que prendra le gouvernement pour améliorer les perspectives financières et les possibilités d'avenir des jeunes au Canada.

Les jeunes sont clairement affamés de changements.

Nous recommandons de :

- Prioriser la création d'emplois pour les jeunes au moyen des dépenses d'infrastructures et mettre l'accent sur les programmes d'apprentissage, les emplois à salaire suffisant et les possibilités d'avancement. Donner l'exemple en instaurant un salaire minimum fédéral de 15 dollars l'heure, peu importe l'âge des travailleurs et travailleuses.
- Fournir des logements et des services de soutien adaptés à l'âge dans une perspective de lutte contre l'itinérance et l'instabilité de logement chez les jeunes⁶⁷.
- Assurer l'accès universel à l'éducation postsecondaire en abolissant les droits de scolarité. Les programmes de congé de droits de scolarité visant les étudiants et les étudiantes à faible et moyen revenu mis récemment en œuvre en Ontario et au Nouveau-Brunswick sont des modèles sur lesquels peut s'appuyer le gouvernement fédéral.⁶⁸

Les jeunes
représentent



UN LOGEMENT POUR TOUS ET TOUTES

Dans le passé, les personnes sans-abri au Canada étaient des hommes plus âgés et seuls. La crise de l'itinérance de nos jours présente une réalité beaucoup plus diversifiée. Un plus grand nombre de femmes, de familles et de jeunes sont sans-abri qu'auparavant.

État de l'itinérance au Canada, 2016

Le mieux-être et le sain développement des enfants reposent sur un foyer sûr et stable.⁶⁹ Beaucoup trop de familles à faible revenu au Canada ont du mal à trouver et à conserver un logement à cause de la pénurie de logements abordables, sécuritaires et convenables. Malgré les meilleurs efforts des parents, la stabilité est un mirage quand, chaque mois au moment de payer le loyer, on est assailli par une anxiété qui déclenche des problèmes de santé mentale, quand l'insalubrité des lieux et les moisissures contribuent à des problèmes chroniques de santé physique. Parfois, des mères demeurent dans des relations de violence parce qu'avec un seul revenu, elles n'arriveront pas à loger et à nourrir leurs enfants.⁷⁰

Ce ne sont pas les facteurs comme l'école, des aires de jeux sécuritaires, le transport en commun, le travail ou les magasins d'alimentation qui guident le choix de familles en matière de logement. L'abordabilité est le nœud de la question et beaucoup de familles sont forcées de compromettre leur sécurité et de vivre dans des conditions insalubres.⁷¹ De 2001 à 2011, 1,6 million (12,5 %) de ménages canadiens avaient un besoin impératif de logement.⁷² On entend par là que leur logement n'était pas abordable, était dans un état de délabrement ou ne convenait pas à la taille et à la composition de la famille.⁷³ Les ménages locataires représentaient 26,4 % des ménages ayant un besoin impératif de logement.⁷⁴ Le défaut de paiement du loyer est étroitement relié à un « risque élevé d'itinérance » et des antécédents d'expulsion rendent « quasiment impossible » pour une famille de se trouver un nouveau logement.⁷⁵ Nous observons que les séjours en refuge des familles avec enfants durent deux fois plus longtemps que ceux de personnes seules et que sur les 35 000 personnes logées dans les refuges un soir donné, une personne sur sept est un enfant.⁷⁶ La population de sans-abri au Canada compte 27,3 % de femmes et 18,7 % de jeunes personnes; et les Autochtones représentent 28 à 34 % des personnes vivant dans les refuges.⁷⁷

Le leadership renouvelé du gouvernement fédéral en matière de logement est déterminant pour contrer la précarité et l'insuffisance de logements pour les enfants et les familles et l'itinérance. Les investissements pour le

logement prévus dans le budget de 2016, qui comprennent 2,3 milliards de dollars sur deux ans pour la création de logements abordables, le double de fonds accordés à l'initiative en matière de logement abordable et du financement à court terme pour les ententes sur le logement social qui prennent fin en mars 2018,⁷⁸ sont une première étape très appréciée. Nous attendons avec impatience l'élaboration de la Stratégie nationale en matière de logement et demandons instamment qu'elle soit solidement ancrée dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.

Le gouvernement doit investir dans le logement social pour réduire l'itinérance, la précarité et la pauvreté. À tout le moins, il faut que le gouvernement

- S'engage à assurer du financement à long terme pour pallier l'expiration prochaine des ententes fédérales sur les logements sociaux dont les loyers sont fixés en fonction du revenu;
- Modifie le mandat de l'Initiative en matière de logement abordable afin d'accroître l'offre et d'entretenir le parc actuel; et fixe des exigences quant au nombre de nouveaux logements locatifs construits par année dans le cadre du Fonds d'investissement dans le logement abordable;
- Examine la possibilité de créer un Programme de supplément au loyer transférable pour les locataires de logements sur le marché locatif privé, un programme qui serait conçu de concert avec le secteur du logement, y compris les locataires;
- Crée une Stratégie en matière de logement distincte pour les Premières nations comportant des initiatives de logement en milieu urbain et rural et augmente le financement accordé aux organisations autochtones de soutien et de services. Partout où c'est possible, les logements devraient être construits et administrés par des organisations de logement autochtones.
- Aborde la problématique du logement et de l'itinérance dans une perspective sexospécifique afin de reconnaître les besoins uniques des femmes et le fait qu'elles constituent la majorité des parents seuls sans-abri.⁷⁹
- Élabore une stratégie de lutte contre l'itinérance visant les jeunes, axée sur le logement et les services de soutien, qui prend en compte la diversité des jeunes, y

compris des 20 % de jeunes sans-abri qui sont LGBTQ2S,⁸⁰

- Crée des logements accessibles et assistés pour des personnes qui ont des incapacités physiques et

intellectuelles, des problèmes de santé mentale ou des dépendances; et s'inspirer du programme Un logement d'abord.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION ET ACTION

Il peut être difficile de comprendre qu'au Canada, un pays hautement industrialisé et riche, la faim et le manque de nourriture affligent encore et toujours en grand nombre les familles à faible revenu avec enfants, les Autochtones, les familles monoparentales et les communautés nordiques.

Une étude récente confirme que beaucoup de parents n'ont pas les moyens de servir des repas nutritifs à leurs enfants et qu'ils doivent avoir recours à chaque fin de mois à une banque alimentaire pour mettre du pain sur la table. Dans des cas extrêmes, il arrive que des enfants aient faim et sautent des repas.⁸¹ C'est le triste sort des enfants vivant dans des familles en situation d'insécurité alimentaire grave. Non seulement les enfants d'âge scolaire sont dans cette situation, mais un nombre croissant d'étudiant-e-s universitaires doit choisir entre acheter des aliments bons pour la santé ou payer leur loyer, droits de scolarité et manuels scolaires. En outre,

- Un enfant sur six âgé de moins de dix-huit ans vit dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire.⁸²
- Les familles monoparentales dirigées par une femme sont les plus vulnérables; 33,5 % d'entre elles sont en situation d'insécurité alimentaire.⁸³
- **En mars 2016, environ 307 000 enfants ont eu recours aux banques alimentaires au Canada, ce qui représente 4,4 % de la population d'enfants au pays.**

Malgré des années d'appel à l'action, la faim demeure un grave problème de santé et les taux d'insécurité alimentaire élevés persistent dans la plupart des provinces et territoires. L'insécurité alimentaire a atteint des sommets épidémiques au Nunavut, touchant près de la moitié des ménages du territoire.⁸⁴ À moins de s'y attaquer, les conséquences pour la santé et le bien-être

des personnes seront durables et le fardeau pour la société sera dévastateur.

LE RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES EST EN HAUSSE; EN 2016, 36 % DES UTILISATEURS SONT DES ENFANTS.

L'examen annuel rigoureux réalisé par Banques alimentaires du Canada de l'utilisation des banques alimentaires met en relief que la pauvreté est la cause première de l'insécurité alimentaire. Elle est responsable de l'augmentation sans cesse croissante de personnes qui y ont recours à l'échelle du pays depuis 1999.⁸⁵ En mars 2016, 863 492 personnes au Canada ont eu recours aux services d'une banque alimentaire. Il s'agit d'une hausse de 1,3 % par rapport à la même période l'an dernier et de 28 % par rapport à 2008.⁸⁶

La montée en flèche du prix des produits alimentaires a dominé les manchettes dernièrement. Un rapport sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada révèle qu'en avril 2016, le prix des légumes frais a augmenté de 11,7 % et celui des fruits frais de 11 %, ⁸⁷ bien au-delà du taux d'inflation. Un sondage Angus Reid mené en avril cette année indiquait que 57 % des personnes qui gagnent moins de 50 000 dollars ont du mal à payer leur panier d'épicerie, et 54 % de celles qui gagnent plus de 100 000 dollars ont dit éprouver la même difficulté.⁸⁸ Parmi les personnes touchées le plus durement se trouvent les ménages à faible revenu, les personnes moins instruites et les jeunes. La SCRPP devrait comprendre des mesures pour combattre la faim et l'insécurité alimentaire, notamment l'indexation immédiate et tous les ans de l'Allocation canadienne pour enfants afin de calmer l'anxiété et la déception des Canadiens et des Canadiennes lorsque le moment vient de mettre la table.

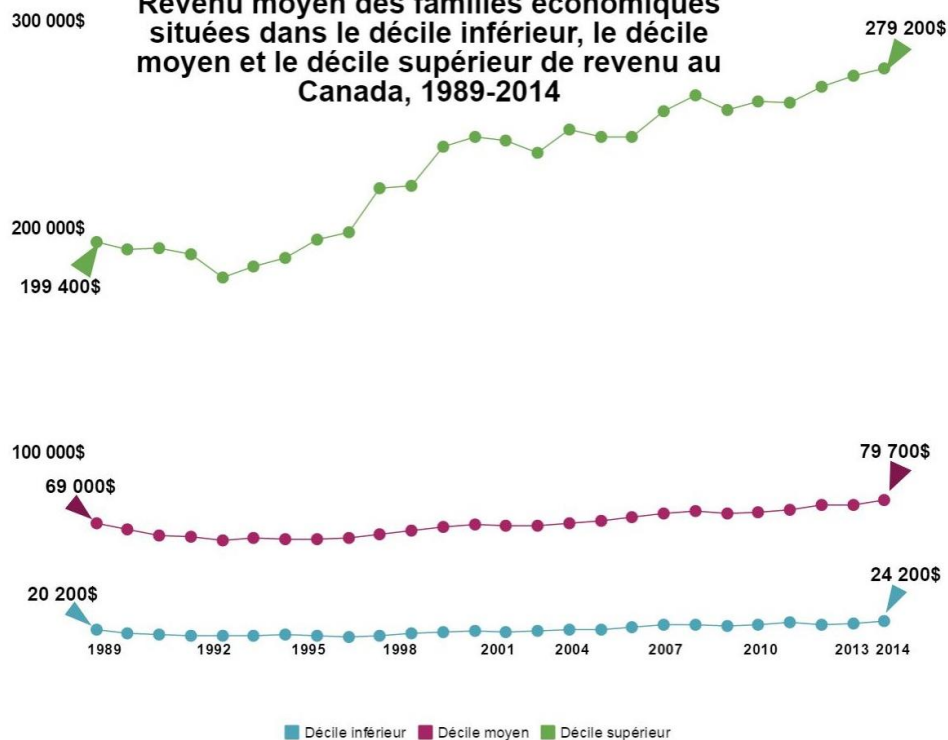
L'INÉGALITÉ DES REVENUS A DES EFFETS INTERGÉNÉRATIONNELS

L'inégalité des revenus a des répercussions dramatiques sur la vie des enfants canadiens depuis la maternelle jusqu'à l'université. Le Canada subit les nombreuses conséquences sociales et sur la santé de l'inégalité des revenus, des conséquences qui coûtent cher et exercent

des pressions sur les secteurs de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de l'économie, tout en menaçant la cohésion sociale dans son ensemble.⁸⁹

Le contraste de la croissance du revenu des familles des déciles inférieur, moyen et supérieur de 1989 à 2014 est ahurissant. Le revenu moyen des familles du décile supérieur a augmenté de plus de 80 000 dollars, tandis que celui des familles du décile inférieur a augmenté de seulement 4 200 dollars (dollars constants 2014). Globalement, 26, 7 % des revenus se retrouvent dans le décile le plus élevé et 2,3 % dans le décile le plus bas.⁹⁰ Le seuil le plus élevé de revenu du décile inférieur est de 34 200 dollars, mais il n'y a pas de seuil maximum dans le décile supérieur.⁹¹ Le Canada se retrouve dans la moitié inférieure des pays de l'OCDE en ce qui a trait aux inégalités de revenu, se classant 24^e sur 41 pays.⁹² En outre, le revenu des familles au revenu le plus faible est 53 % plus bas que celui des familles en général.⁹³

Graphique 8
Revenu moyen des familles économiques situées dans le décile inférieur, le décile moyen et le décile supérieur de revenu au Canada, 1989-2014



Source : Statistique Canada. CANSIM Tableau 206-0031. Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu du marché, total et après impôt, selon le type de famille économique et le décile de revenu, Canada et provinces, annuel (consulté le 3 novembre 2016). Les montants sont tous en dollars constants de 2014.

Les inégalités de revenu au Canada sont plus élevées dans le cas des communautés racialisées et autochtones, des personnes qui ont des incapacités, des parents seuls et des personnes qui vivent seules.⁹⁴ Les femmes sont également touchées de façon disproportionnée. Il faut adopter d'autres mesures pour contrer les inégalités de revenu qui nuisent aux enfants et aux familles. L'ACE, une mesure progressiste et ciblée, est un pas déterminant dans la bonne direction, mais le régime d'imposition des particuliers demeure trop régressif.

Les récentes « réductions d'impôt pour la classe moyenne » (ciblant les personnes qui gagnent de 45 282 à 90 563 dollars/an) et les hausses d'impôt du 1 % des mieux nantis (qui gagnent plus de 200 000 dollars/an) ont peu fait pour atténuer les inégalités de revenu. Cette mesure ne donne aucun avantage aux deux tiers des déclarants d'impôt canadiens qui gagnent moins de 45 000 dollars par année; et les dix pour cent de mieux nantis reçoivent la moitié de cet avantage fiscal, car ils ont également droit à des allègements fiscaux. **Le gouvernement doit restaurer la progressivité de l'ensemble du régime d'imposition des particuliers afin d'accroître sa capacité fiscale et de mettre fin à la fracture croissante entre les riches et les autres.**

LE CANADA DOIT ÊTRE UN CHEF DE FILE MONDIAL EN MATIÈRE D'INITIATIVES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DONT SOUFFRENT LES ENFANTS

Le Canada tire toujours de l'arrière sur l'échiquier mondial au chapitre du mieux-être des enfants et de l'égalité. La pauvreté infantile est étroitement liée aux inégalités de revenu que subissent les enfants. L'inégalité nuit au développement et à l'épanouissement des enfants et les enfants des familles défavorisées prennent rapidement du retard en matière d'apprentissages précoces et de bien-être physique et mental.

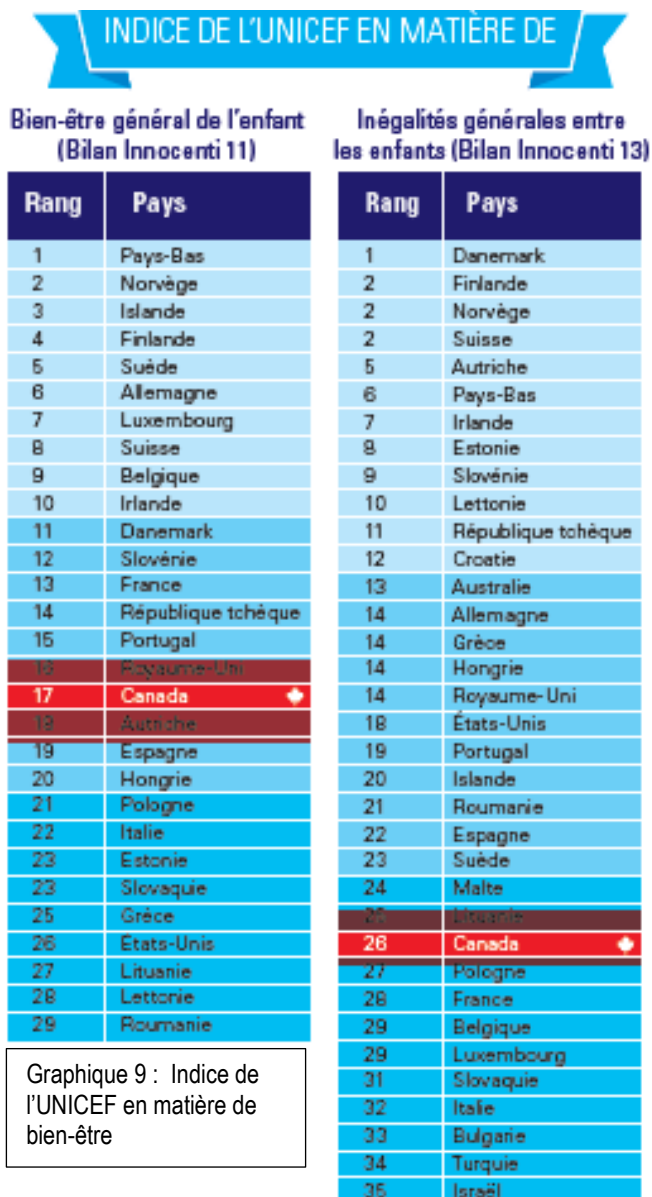
Malgré la richesse du Canada et la fierté qu'il tire de sa réputation internationale en tant que pays juste et empreint de compassion, les enfants au Canada n'ont pas des chances égales. Le Bilan Innocenti d'avril 2016 de l'UNICEF intitulé *Équité entre les enfants* s'est intéressé au bien-être des enfants et aux inégalités dans 35 pays industrialisés. Le bilan révèle que le Canada occupe un lamentable 26^e rang parmi 35 pays riches

lorsque l'on compare quatre volets importants du bien-être de l'enfant : les revenus, l'éducation, la santé, la satisfaction dans la vie. Le rapport ⁹⁵ mesure l'ampleur des inégalités entre les enfants en matière de bien-être en examinant l'écart entre les enfants au bas de l'échelle d'une société et les enfants qui sont au milieu.

Il est inquiétant de constater que le Canada fait partie des pays dont le pourcentage des enfants qui éprouvent un très faible niveau de satisfaction dans la vie est le plus élevé et où les écarts de satisfaction dans la vie sont les plus prononcés. Un faible niveau de satisfaction dans la vie est associé à une santé mentale vacillante, un taux d'activité physique réduit, des liens moins serrés avec les parents et les pairs et une famille moins bien nantie.⁹⁶ Les chercheurs Wilkinson et Pickett ⁹⁷démontrent que les inégalités élevées de revenu à l'échelle nationale sont associées à des relations sociales conflictuelles, un taux élevé de problèmes de santé mentale, une santé physique diminuée, des taux d'obésité plus élevés, des taux d'incarcération accrus, un taux inférieur de scolarisation, moins de mobilité intergénérationnelle et des taux plus élevés de grossesses précoces.

Les débats sur le revenu et la pauvreté au Canada pourraient bien passer à côté de l'impact réel des inégalités sur les enfants. L'expérience des enfants aux prises avec des inégalités est souvent très douloureuse et les conséquences, considérables. Beaucoup de recherches démontrent que, dans les pays riches où les inégalités sont élevées, l'état de santé des enfants a tendance à être moins bon, leur niveau de satisfaction dans la vie est moindre et ils sont moins nombreux à atteindre le maximum de leur capacité sur le plan scolaire.⁹⁸ Les inégalités ont également pour effet de limiter le potentiel de tous les enfants en général, pas uniquement le potentiel de ceux qui prennent le plus de retard.

Le Canada doit agir pour protéger les droits de nos enfants. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Canada il y a 25 ans, nous rappelle notre obligation collective « d'assurer dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant ». ⁹⁹



NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ Ministère des Finances du Canada (1^{er} novembre 2016). Plan pour faire progresser la classe moyenne - 2016. Énoncé économique de l'automne 2016. Gouvernement du Canada. Source : <http://www.budget.gc.ca/fes-eea/2016/docs/statement-enonce/fes-eea-2016-fra.pdf>.

² Statistique Canada. Tableau 111-0015; caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel. Mesure de faible revenu (après impôt), 2014.

³ Le terme général « autochtone » désigne les trois principaux groupes ayant des droits autochtones en vertu de la Constitution canadienne. Ce sont : les Autochtones ou *Indiens*, les Métis et les Inuits. Nous utilisons délibérément les expressions Premières nations et Autochtones dans ce rapport par souci de cohérence avec la terminologie utilisée dans les sources citées et pour conserver la formulation des recommandations et l'exactitude des données présentées.

⁴ En vertu du principe de Jordan, les organismes gouvernementaux et les ministères doivent répondre d'abord aux besoins des enfants et régler par la suite les conflits de compétence.

-
- ⁵ Statistique Canada. (2016). Tableau 111-0015; caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel, CANSIM.
- ⁶ Macdonald, D. et Wilson, D. (17 mai 2016). Honteuse négligence : La pauvreté chez les enfants autochtones du Canada. Centre canadien de politiques alternatives. Source : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/05/Honteuse_n%C3%A9gligence.pdf.
- ⁷ Bibliothèque du Parlement (1989). Débats de la Chambre des communes, 34^e législature, 2^e session, vol. 5. Source : http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC3402_05/1?r=0&s=1.
- ⁸ Chambre du Parlement (2009). Chambre des communes, 40^e législature : 2^e session. Source : <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=2&DocId=4254820&Language=F>.
- ⁹ Parlement du Canada. Rathika Sitsabaiesan - Motions émanant des députés - 41^e législature, 2^e session (résultats filtrés). Source : [http://www.parl.gc.ca/Parliamentarians/fr/members/Rathika-Sitsabaiesan\(71_780\)/Motions?sessionId=151&documentId=6698819](http://www.parl.gc.ca/Parliamentarians/fr/members/Rathika-Sitsabaiesan(71_780)/Motions?sessionId=151&documentId=6698819).
- ¹⁰ Les données de Statistique Canada en matière de faible revenu sont toujours décalées de deux ans.
- ¹¹ Statistique Canada (juillet 2016). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichiers des familles T1), guide d'utilisation du FFT1. Direction de la statistique du revenu.
- ¹² Statistique Canada établit les niveaux de revenu des ménages et des familles en appariant les déclarations d'impôt individuelles. Cependant, le revenu familial ne comprend pas le revenu des autres membres de la famille qui vivent sous le même toit.
- ¹³ Aux fins de ce rapport, l'expression « groupes marginalisés » renvoie aux groupes dont les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés.
- ¹⁴ Gouvernement du Canada. (Octobre 2016). Pour une stratégie de réduction de la pauvreté. Document de discussion. Source : http://www.esdc.gc.ca/fr/rapports/reduction_pauvrete.page.
- ¹⁵ Statistique Canada. *Tableau 206-0041 - Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR), annuel*. CANSIM.
- ¹⁶ Statistique Canada. Tableau 111-0015. Caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel (chiffre annuel à moins d'indications contraires). Base de données CANSIM. (Consulté en septembre 2016).
- ¹⁷ Tweddle, A., Battle, K. et Torjman, S. (novembre 2015). Le bien-être social au Canada (2014). Canada Social Reports. Caledon Institute of Social Policy. Source : <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/1086ENG.pdf>.
- ¹⁸ (Données de Statistique Canada, référence 16060). Avis de non-responsabilité concernant la validation du code postal : Statistique Canada ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie concernant l'exactitude des données relatives aux codes postaux MO soumis à Statistique Canada.
- ¹⁹ Les prestations familiales incluent les transferts en argent reliés aux enfants, les services aux familles, comme les services de garde à l'enfance, et le soutien financier provenant du régime fiscal. Pour plus de détails, se rendre à <https://data.oecd.org/fr/socialexp/depenses-publiques-en-prestations-familiales.htm>.
- ²⁰ OCDE (2016), Dépenses publiques en prestations familiales (indicateur). doc. : 10.1787/8e8b3273-en. (consulté le 31 octobre 2016) <https://data.oecd.org/fr/socialexp/depenses-publiques-en-prestations-familiales.htm>.
- ²¹ Kirkup, K. (31 octobre 2016). Les libéraux appuieront la motion Angus sur les services d'aide à l'enfance autochtones. iPolitics. Source : <http://ipolitics.ca/2016/10/31/lib-to-support-angus-motion-on-first-nations-child-welfare/>.
- ²² Blackstock, C. (6 octobre 2016). The long history of discrimination against First Nations children. Options politiques. Source : <http://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2016/the-long-history-of-discrimination-against-first-nations-children/>.
- ²³ Je suis un témoin. Audience au Tribunal canadien des droits de la personne. (n. d.) Source : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations; <https://fncaringsociety.com/i-am-witness>.
- ²⁴ Blackstock, C. (6 octobre 2016). The long history of discrimination against First Nations children. Options politiques. Source : <http://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2016/the-long-history-of-discrimination-against-first-nations-children/>. Tribunal canadien des droits de la personne. (26 avril 2016). Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et coll. contre Procureur général du Canada (pour le ministre des Affaires autochtones et du Nord canadien). Source : <http://decisions.chrt-tcdp.gc.ca/chrt-tcdp/decisions/fr/item/143741/index.do?r=AAAAAQAErmlyc3QgTmF0aW9ucyBjaGlzZCBhbmQgZmFtaWx5AQ>.
- ²⁵ Idem.
- ²⁶ 1^{er} novembre 2016, vote 140. Open Parliament. Source : <https://openparliament.ca/votes/42-1/140>.
- ²⁷ Idem.
- ²⁸ Blackstock, C. (6 octobre 2016). The long history of discrimination against First Nations children. Options politiques. Source : <http://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2016/the-long-history-of-discrimination-against-first-nations-children/>.
- ²⁹ Idem.
- ³⁰ Agence de la santé publique du Canada (22 mars 2014). Prévention et contrôle de la tuberculose au Canada. Source : <http://www.phac-aspc.gc.ca/tbpc-latb/pubs/tpc-pct/index-fra.php>.
- ³¹ Santé Canada (7 novembre 2016), Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations. Source : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-dwa-eau-aqep-fra.php>.

-
- ³² Lambert, B. et K.McInturff. (Octobre 2016). Making Women Count REPORT - Oxfam Canada. Source:<http://oxfam.ca/sites/default/files/making-women-count-report-2016.pdf>.
- ³³ Agence de la santé publique du Canada. (24 novembre 2016). Aperçu de la violence familiale au Canada. Source : <http://www.phac-aspc.gc.ca/sfv-avf/infographi-fra.php>.
- ³⁴ Stephen Gaetz, Erin Dej, Tim Richter, et Melanie Redman (2016) : État de l'itinérance au Canada 2016. Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- ³⁵ Jackson, E. (25 octobre 2016). Pay equity panel gaffe highlights need for more women in politics | Metro News. Source : <http://www.metronews.ca/news/ottawa/2016/10/25/pay-equity-panel-gaffe-comes-down-to-lack-of-female-mps.html>.
- ³⁶ Banques alimentaires du Canada - Bilan faim. (2015), source : <https://www.foodbankscanada.ca/hungercount>.
- ³⁷ Conseil de Canadiens avec déficiences (13 octobre 2015). Six points à ne pas oublier quand vous parlez de la loi fédérale sur l'accessibilité. Source : <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/fda/6-things-to-keep-in-mind20Oct2016>.
- ³⁸ Ministère des Finances du Canada (1er novembre 2016). Plan pour faire progresser la classe moyenne - 2016. Énoncé économique de l'automne 2016. Gouvernement du Canada. Source : <http://www.budget.gc.ca/fes-eea/2016/docs/statement-enonce/fes-eea-2016-fra.pdf>.
- ³⁹ Ministère de la Justice. <http://justice.gc.ca/fra/df-fl/enfant-child/index.html>.
- ⁴⁰ Les pensions alimentaires sont déduites des prestations du programme Alberta Works, mais elles ne le sont pas du programme de sécurité du revenu pour les personnes qui ont des incapacités.
- ⁴¹ <https://www.nslegalaid.ca/documents/00000436-documents.pdf>.
- ⁴² <https://news.gov.bc.ca/stories/bc-exempts-child-support-for-families-on-assistance>
- ⁴³ <https://news.ontario.ca/mcss/fr/2016/06/ontario-sassure-que-les-familles-vulnerables-conservent-lintegralite-des-pensions-alimentaires-pour.html>
- ⁴⁴ https://www.ece.gov.nt.ca/sites/www.ece.gov.nt.ca/files/resources/income_assistance_policy_manual_-_october_2016_0.pdf
- ⁴⁵ Campagne 200, in Himelfarb, Alex et Trish Hennessy, éditeur. Revenu de base : Rethinking Social Policy. Centre canadien de politiques alternatives - bureau d'Ontario. Source : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/basic-income>.
- ⁴⁶ Lewchuk, W., Lafèche, M., Procyk, S., Cook, C., Dyson, D., Goldring, L., Lior, K., Meisen, A., Shields, J., Tambureno, A., Viducis, P. (mai 2015). The impact of employment precarity on individuals, households and communities — and what to do about it. *Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario*. Source : https://pepsouwt.files.wordpress.com/2012/12/precarity-penalty-report_final-hires_trimmed.pdf
- ⁴⁷ Le travail précaire : travailler à l'aire de l'incertitude. (13 janvier 2016). Source : <http://scfp.ca/le-travail-precaire-travailler-lere-de-lincertitude>.
- ⁴⁸ La Presse canadienne (22 octobre 2016). Les Canadiens devront s'habituer aux emplois « mobiles », aux contrats temporaires et à plusieurs changements de carrière, a dit le ministre canadien des Finances, Bill Morneau, Source : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/810317/precarite-canadien-ministre-finance-emploi-contrat-temporaire>.
- ⁴⁹ Les statistiques les plus récentes indiquent que 40 % des enfants en situation de pauvreté ont au moins un parent qui travaille à temps plein et toute l'année. Statistique Canada (2011) Totalisation personnalisée, fichier principal de l'EDTR.
- ⁵⁰ McKay, L., Mathieu, S., et Doucet, A. (2016). Parental-leave rich and parental-leave poor: Inequality in Canadian labour market based leave policies. *Journal of Industrial Relations*, 0022185616643558.
- ⁵¹ Banques alimentaires du Canada - Bilan faim. (2015). Source : <https://www.foodbankscanada.ca/bilanfaim>.
- ⁵² Groupe de travail sur l'a.-e., Coalition Good Jobs for All. Communication personnelle (27 octobre 2016).
- ⁵³ Idem.
- ⁵⁴ Ritchie, L. (29 septembre 2016). Présentation aux consultations prébudgétaires. Consultations prébudgétaires en amont du budget 2017. Comité des finances. Source : <https://openparliament.ca/committees/finance/42-1/38/laurell-ritchie-1/>.
- ⁵⁵ MacEwen, A. (2016). Lettre conjointe d'organisations communautaires et syndicales à propos des consultations fédérales sur les congés parentaux et d'aide aux proches et sur l'a.-e. Source : <http://www.progressive-economics.ca/>
- ⁵⁶ Parti libéral du Canada (2015). Plus grande sécurité financière pour les familles de la classe moyenne. Source : <https://www.liberal.ca/files/2015/09/Une-plus-grande-securite-financiere-pour-les-familles-canadiennes.pdf>.
- ⁵⁷ Statistique Canada. (4 novembre 2016). *Tableau 282-0103 - Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le statut d'immigrant, le sexe et le groupe d'âge détaillé, Canada, moyennes mobiles de 3 mois, non désaisonnalisées, mensuel (à moins d'indications contraires)*, CANSIM (base de données). Source : <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820103>.
- ⁵⁸ Statistique Canada. (4 novembre 2016). Enquête sur la population active, octobre 2016. Source : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/161104/dq161104a-fra.htm>.
- ⁵⁹ Congrès du travail du Canada. (Août 2016). Divers, engagés et précarité d'emploi : un regard en profondeur sur les jeunes travailleuses et travailleurs au Canada. Rapport de recherche 2016. Source : <http://documents.clc-ctc.ca/sep/YoungWorkersinCanada-ResearchPaper2016-8-04-FR.pdf>.
- ⁶⁰ Idem.
- ⁶¹ Idem.

-
- ⁶² Burley, G. (4 février 2016). Eliminating Tuition and Compulsory Fees for Post-Secondary Education. Document technique. Alternative budgétaire de 2016 pour le gouvernement fédéral. Centre canadien de politiques alternatives. Source : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/eliminating-tuition-and-compulsory-fees-post-secondary-education>.
- ⁶³ Idem.
- ⁶⁴ Congrès du travail du Canada. (Août 2016) Divers, engagés et précarité d'emploi : un regard en profondeur sur les jeunes travailleuses et travailleurs au Canada. Rapport de recherche 2016. Source : <http://documents.clc-ctc.ca/sep/YoungWorkersinCanada-ResearchPaper2016-8-04-FR.pdf>.
- ⁶⁵ Idem.
- ⁶⁶ Banques alimentaires du Canada. (2015). Bilan Faim 2015. Toronto : Banques alimentaires du Canada. Source : <https://www.foodbankscanada.ca/bilanfaim>.
- ⁶⁷ Stephen Gaetz, Erin Dej, Tim Richter, et Melanie Redman (2016) : État de l'itinérance au Canada 2016. Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- ⁶⁸ Muehlberger, C., Whitfield, T., McCue, S., Veitch, P., et Niles, E. (octobre 2016). Il est temps de voir grand : le bien-fondé de la gratuité scolaire. Fédération canadienne des étudiant-e-s. Source : <http://dev.cfswnetwork.ca/wp-content/uploads/sites/71/2016/10/CFS-TimeToThinkBIG-Web-FR.pdf>.
- ⁶⁹ Mahamoud, A., Roche, B., Gardner, B., et Shapcott, M. (mars 2012). Housing and Health: Examining the links - Wellesley Institute. Source : <http://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2012/10/Housing-and-Health-Examining-the-Links>. Et Weitzman, M., Baten, A., Rosenthal, D. G., Hoshino, R., Tohn, E., et Jacobs, D. E. (2013). Housing and child health. *Current problems in pediatric and adolescent health care*, 43(8), 187-224. Et Adolescent Health Care. Source : [http://www.cppah.com/article/S1538-5442\(13\)00079-5/abstract](http://www.cppah.com/article/S1538-5442(13)00079-5/abstract). Et Mikkonen, J., et Raphael, D. (2010). Les déterminants sociaux de la santé : Les réalités canadiennes. Source : http://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf.
- ⁷⁰ Paradis, E., Wilson, R.M. et Logan, J. (mars 2014). Nowhere Else to Go: Inadequate Housing & Risk of Homelessness Among Families in Toronto's Aging Rental Buildings. Neighbourhood Change Research Partnership. Factor-Inwentash Faculty of Social Work. Université de Toronto. Source: <http://neighbourhoodchange.ca/documents/2014/04/paradis-et-al-2014-nowhere-else-to-go-inadequate-housing-risk-of-homelessness-among-families-in-torontos-aging-rental-buildings-rp231.pdf>.
- ⁷¹ Gulliver-Garcia, T. (2016). Mettre fin à l'itinérance des enfants et des familles au Canada. Toronto : Chez toit.
- ⁷² Société canadienne d'hypothèques et de logement (2016). En quoi consistent les besoins impérieux en matière de logement? Source : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/clifhaclin/observateur/observateur_044.cfm.
- ⁷³ Wellesley Institute (2016) *Consultation pour une stratégie nationale en matière de logement*. Source : <file:///S:/C2000/2016/2016-report-card-material/sections/Housing/National-Affordable-Housing-Strategy-Wellesley-Institute-Submission.pdf>
- ⁷⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement (23 mars 2016). En quoi consistent les besoins impérieux en matière de logement? Source : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/clifhaclin/observateur/observateur_044.cfm.
- ⁷⁵ Gulliver-Garcia, T. (2016). Mettre fin à l'itinérance des enfants et des familles au Canada. Toronto : Chez toit.
- ⁷⁶ Stephen Gaetz, Tanya Gulliver, et Tim Richter (2014). État de l'itinérance au Canada : 2014. Toronto : Homeless Hub Press.
- ⁷⁷ Idem.
- ⁷⁸ Stephen Gaetz, Erin Dej, Tim Richter, et Melanie Redman (2016) : État de l'itinérance au Canada 2016. Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- ⁷⁹ Gulliver-Garcia, T. (2016). Mettre fin à l'itinérance des enfants et des familles au Canada. Toronto : Chez toit. Et : YWCA Homes for Women Campaign (19 octobre 2016). *Counting Women and Girls In to the National Housing Strategy*. Source : <http://ywcacanada.ca/data/documents/00000532.pdf>.
- ⁸⁰ Idem. L'acronyme LGBTQ2S signifie lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, *queer* et bispirituel.
- ⁸¹ Tarasuk, V., Mitchell, A., et Dachner, N. (2016). Communiqué de presse : Household Food Insecurity at Record High in the North. Toronto : Étude visant à déterminer les interventions en matière de politiques pour réduire l'insécurité alimentaire dans les foyers. (PROOF). Source : <http://proof.utoronto.ca/resources/proof-annual-reports/annual-report-2014/>
- ⁸² Idem.
- ⁸³ Idem.
- ⁸⁴ Idem.
- ⁸⁵ Banques alimentaires du Canada (2016). Bilan Faim 2016. Toronto : Banques alimentaires du Canada, page 9.
- ⁸⁶ Idem.
- ⁸⁷ Article de la Presse Canadienne, 6 juin 2016 Food Prices Prompt Canadians To Ditch The Fresh, Go Frozen; Source : http://www.huffingtonpost.ca/2016/06/06/pricey-produce-prompts-some-shoppers-to-snob-certain-fruit-veggies-survey_n_10317492.html.
- ⁸⁸ Huffington Post (2016). Canadian Food Prices At Grocery Stores Drop For 1st Time In 8 Years, consulté le 8 novembre 2016 dans : http://www.huffingtonpost.ca/2016/10/25/canadian-food-prices_n_12648488.html.
- ⁸⁹ Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral. (2016). C'est le temps d'agir. Source : <https://www.policyalternatives.ca/abgf2016>.
- ⁹⁰ Statistique Canada. Table 206-0031 - Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu du marché, total et après impôt, selon le type de famille économique et le décile de revenu, Canada et provinces, annuel.
- ⁹¹ Idem.

⁹² UNICEF Office of Research (2016). Équité entre les enfants : Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches. Bilan 13, UNICEF Office of Research - Innocenti, Florence.

⁹³ Idem.

⁹⁴ Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral. (2016). C'est le temps d'agir. Source : <https://www.policyalternatives.ca/abgf2016>.

⁹⁵ UNICEF (2016). Bilan Innocenti 13, *Équité entre les enfants : Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches*.

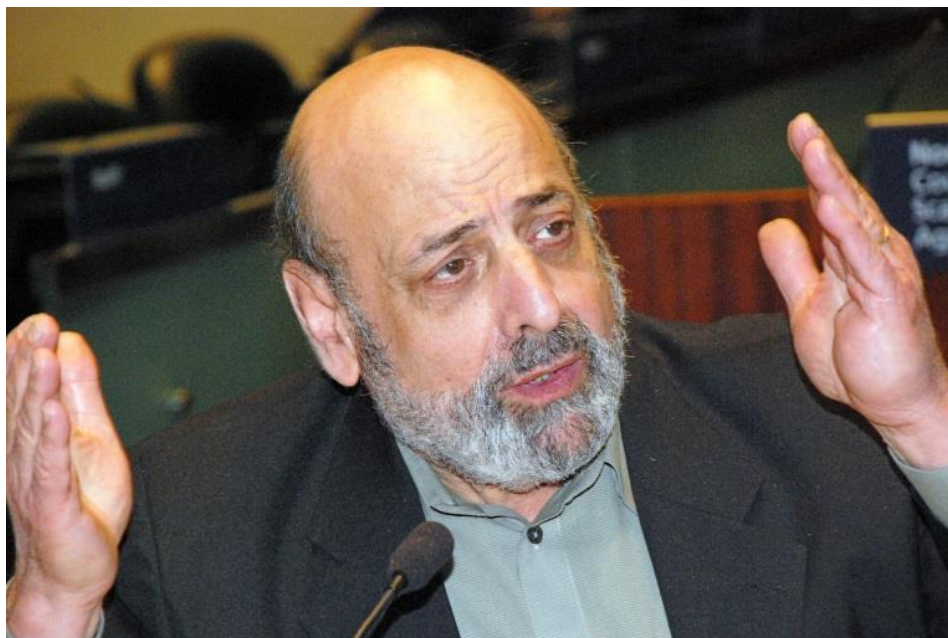
⁹⁶ Rapport complémentaire au Bilan 13 de l'UNICEF du Canada, intitulé L'Équité pour les enfants : le défi du Canada; page 8. Source : <http://www.unicef.ca/fr/bilan-innocenti-13-de-l%E2%80%99unicef-l%E2%80%99C3%A9quit%C3%A9-pour-les-enfants>.

⁹⁷ Wilkinson, R., et Pickett, K. (2009). *The spirit level: Why greater equality makes societies stronger*. New York, NY : Bloomsbury Press.

⁹⁸ Idem.

⁹⁹ Haut Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies. Convention relative aux droits de l'enfant, article 2. Source : <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>.

À LA DOUCE MÉMOIRE DE MARVYN NOVICK



Nous dédions le rapport national sur la pauvreté de cette année à la douce mémoire de Marvyn Novick. Cofondateur de Campagne 2000, ami précieux du réseau, immense penseur stratégique, progressiste et militant social, Marvyn a œuvré pendant de nombreuses décennies à mettre fin à la pauvreté des enfants.

Il était un véritable visionnaire, un pionnier. Il a consacré son savoir, sa réflexion et ses efforts à développer le réseau de Campagne 2000 et à travailler avec les partenaires de Campagne 2000 partout au Canada. En tant qu'auteur principal de plusieurs des documents d'orientation stratégique de Campagne 2000, il a mis de l'avant des propositions de politiques solides et véritablement remarquables pour les enfants et les familles du Canada, notamment la prestation pour enfants qui est un des principaux piliers de la politique sociale canadienne de lutte contre la pauvreté infantile. Son travail constant aux côtés de Campagne 2000 et de nombreux autres partenaires a influencé et façonné la nouvelle prestation nationale intégrée pour enfants que dévoilait le gouvernement fédéral en juillet cette année.

Marvyn, puisses-tu reposer en paix sachant que tu as amélioré la vie de millions d'enfants et celle de leurs familles. Ton engagement pour la justice sociale demeure une source d'inspiration pour nous tous et toutes. (Photo avec la permission de John MacIennan)

REMERCIEMENTS

Campagne 2000 remercie les personnes et groupes suivants pour leur appui : Société d'aide à l'enfance de Toronto, Congregation of the Sisters of St. Joseph in Canada, Congrégation de Notre-Dame – Visitation Province Inc. (N.-É.), Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Soeurs grises de l'Immaculée Conception (Ontario), June Callwood Keep the Promise, Fondation Laidlaw, Fondation Metcalf, Fondation Muttart, Ontario English Catholic Teachers' Association, Fédération des enseignantes et des enseignants du secondaire de l'Ontario, l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario, Sisters of Providence of St. Vincent de Paul, UNIFOR, Soeurs ursulines du Diocèse de London en Ontario, nos très dévoués membres du comité de direction de Campagne 2000, nos partenaires nationaux, provinciaux et communautaires, nos partenaires qui produisent des rapports provinciaux, de même que nos nombreux bénévoles et supporters individuels et organisationnels.

Un merci spécial au Centre canadien de politiques alternatives, à Banques alimentaires Canada, à la coalition Good Jobs for All, au Income Security Advocacy Centre et d'autres groupes pour leur soutien à la recherche. Nous tenons également à remercier les familles, les parents, les enfants et les jeunes qui sont des leaders et des militants oeuvrant aux côtés de Campagne 2000 pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles. **Pour son soutien constant et sa grande générosité, nos remerciements à Family Service Toronto, notre parrain et un organisme membre de Centraide Toronto et région de York.**

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour la liste complète de nos organisations partenaires, rendez-vous à www.campaign2000.ca. Téléchargez ce rapport et les autres documents de Campagne 2000 à www.campaign2000.ca ou appelez-nous au 416-595-9230, poste 244 pour obtenir des versions papier

Tous droits réservés © Campagne 2000

Novembre 2016 ISBN : 1-894250-92-3

Publication : Campagne 2000

Auteure : Anita Khanna

Participation : Martha Friendly, Alan Meisner, Lisa Dies et Liyu Guo

Révision : Sid Frankel, Adrienne Montani, Laurel Rothman et Margaret Hancock

Traduction : Les traductions Jocelyne Tougas

Graphisme et mise en page : Liyu Guo et Ligia Hendry (couverture)

Impression : Thistle Printing et main-d'œuvre syndiquée, section locale 594, SEFPO

Available in English : <http://campaign2000.ca/report-cards/national/>

Campagne 2000, a/s Family Service Toronto
202-128A, ch. Sterling, Toronto (Ontario) M6R 2B7
www.campaign2000.ca et www.familyserVICEToronto.org
Facebook : <http://www.facebook.com/Campaign2000>
Twitter : @Campaign2000



CAMPAGNE 2000
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS ET DES FAMILLES

